RAPPORT DE SYNTHÈSE

Assises de la pêche professionnelle

NOUVELLE-CALÉDONIE
2022

archipelagoes KAORA MER VEILLE

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE CALÉDONIE



Les Assises de la pêche professionnelle en Nouvelle-Calédonie, se sont déroulées les 15 et 16 Novembre 2022 à la Foa. Elles ont réuni environ 120 personnes d'horizons différents et originaires de l'ensemble du territoire : pêcheurs professionnels, agents des collectivités, élus politiques et partenaires. L'événement a été conjointement financé et organisé par 14 partenaires :



M. Adolphe Digoué, membre du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en charge de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture et de la pêche (extraits du discours d'ouverture)

"Longtemps considérée par nos anciens comme une activité vivrière, avec son rôle particulier dans notre organisation sociale et dans nos échanges coutumiers, la pêche a permis, à travers les générations d'offrir une source de protéine nécessaire à une alimentation équilibrée. Aujourd'hui la pêche fournit de l'activité à nos gens et leur offre des revenus indispensables pour faire face aux réalités du quotidien dans notre société moderne. La plupart d'entre vous qui êtes présents en ont fait le métier de toute une vie. Plus de 3 500 tonnes de produits de la mer issus de nos lagons et de la haute mer sont mis sur le marché chaque année et consommés par tous les Calédoniens. C'est autant que la filière bovine !

Pour autant de nombreux défis restent à relever pour rendre ce métier plus attractif, en accord avec ses spécificités et donner la possibilité à notre jeunesse d'en assurer la pérennité.

La volonté et la persévérance des pêcheurs et de nos services techniques ont permis de mettre en œuvre plusieurs recommandations issues des assises de la pêche en 2007. Ainsi, une fédération a été mise en place dans chacune des provinces et toutes sont réunies au sein de la confédération des pêcheurs de Nouvelle-Calédonie, laquelle remplit pleinement son rôle d'organisation professionnelle. Par ailleurs, la Nouvelle-Calédonie a institué le statut du patron pêcheur, reconnaissant ainsi, et enfin, la légitimité de cette noble profession. Avec la modification des statuts de la Chambre de l'Agriculture, les pêcheurs y ont été accueillis au sein de cette grande maison commune, devenue ainsi la Chambre de l'Agriculture et de la Pêche de Nouvelle Calédonie.

Au-delà de la simple création d'un statut ou du regroupement des professionnels, le résultat majeur du travail accompli est bien la création d'un lien entre les professionnels qu'ils soient hauturiers, côtiers, du Nord, du Sud ou des Îles et qu'ils pêchent du thon, du picot ou des holothuries, au filet, au casier ou à la ligne. Sans cette avancée majeure il aurait été difficile de traiter objectivement et en toute sérénité les sujets que nous allons aborder.

Au cours des deux prochains jours, pas moins de 8 thématiques seront abordées pour traiter des aspects économiques, sociaux, environnementaux et règlementaires de la profession. Elles concernent en premier lieu les pêcheurs professionnels que vous êtes mais également les décideurs que nous sommes avec les compétences que nous exerçons chacun, chacune dans nos institutions.

Ce rassemblement, que j'ai le plaisir d'ouvrir est une occasion formidable d'engager le débat sur les chantiers que nous aurons à traiter ensemble, pour définir la feuille de route de la pêche calédonienne durant ces prochaines années.

La participation active de chacun, chacune d'entre vous au cours de ces deux journées d'échanges contribuera à la réussite de ces assises que je souhaite constructives, fructueuses pour vous pêcheurs d'aujourd'hui mais aussi pour les pêcheurs de demain."

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION ET CONTEXTE 3
2. SYNTHESE ET RESULTATS DES DISCUSSIONS DES ASSISES 4
1. Commercialisation, valorisation, et circuits de distribution 4
2. La pluriactivité 6
3. Accompagnement et structuration de la filière 7
4. Gestion durable de la ressource et cohabitation des usages 8
5. Règlementation relative à la sécurité des navires 9
6. Moyens et infrastructures de la filière pêche professionnelle 10
7. Formation aux métiers de la filière pêche professionnelle 12
3. LES PRESENTATIONS COMPLEMENTAIRES 13
4. CONCLUSION 13
ANNEXES 15
ANNEXE 1 RECOMMANDATIONS DES ASSISES 2007 15
ANNEXE 2 PROGRAMME DES ASSISES DE LA PECHE 2022 16
ANNEXE 3 COMPTE-RENDU DETAILLE DES 8 ATELIERS THEMATIQUES 17

TABLE DES SIGLES ET ACRONYMES

CAP-NC	Chambre de l'Agriculture et de la Pêche de Nouvelle-Calédonie
CPPNC	Confédération des Pêcheurs Professionnels de Nouvelle-Calédonie
DAM NC	Direction des Affaires Maritimes de Nouvelle-Calédonie
FPPCPS	Fédération des Pêcheurs Professionnels Côtiers de la Province Sud
FPPN	Fédération des Pêcheurs de la Province Nord
GIEP NC	Groupement pour l'Insertion et l'Évolution Professionnelles en Nouvelle-Calédonie
OPC	Observatoire des Pêches Côtières
SPNMCP	Service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche
ZEE	Zone Economique Exclusive (200 milles nautiques)

1. Introduction et contexte

Le secteur de la pêche professionnelle en Nouvelle-Calédonie représente une production annuelle de 3500 tonnes, 850 emplois directs, un chiffre d'affaires de 3 milliards de francs, et plus de 470 navires armés à la pêche. On distingue deux principales catégories de pêche :

- la pêche hauturière, dont les navires pêchent au large, entre 12 et 200 milles au-delà du récif, dans la ZEE sous compétence du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,
- et la pêche côtière (appelée aussi récifo-lagonaire), qui pêche jusqu'à 12 milles au-delà du récif, dans les eaux sous compétence provinciale.

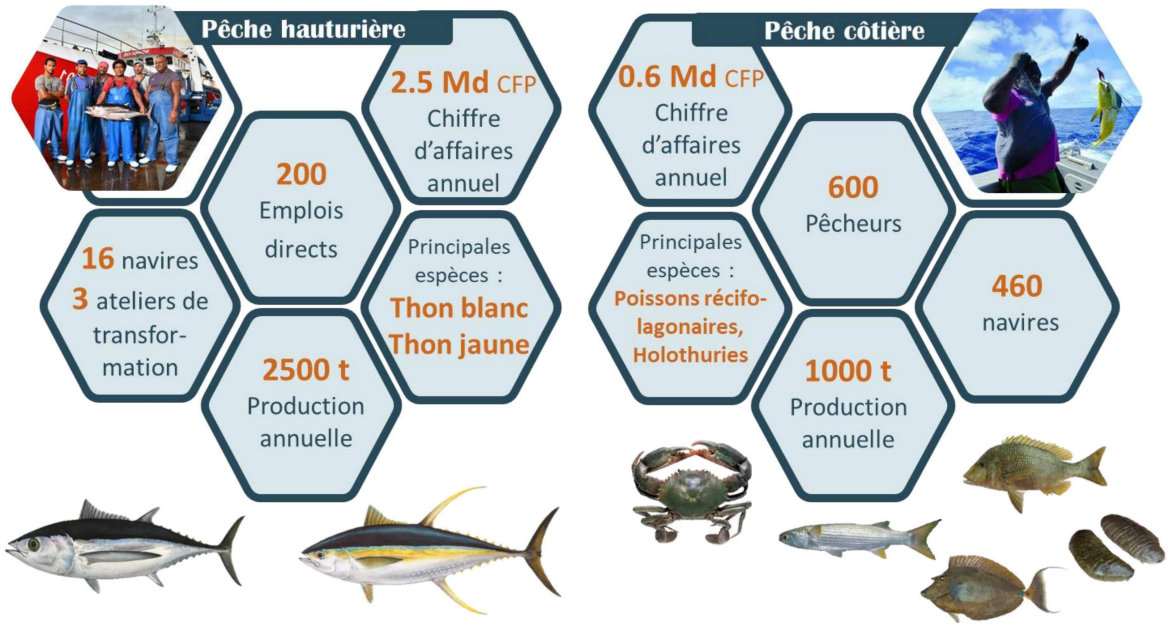


Figure 1 : Les chiffres clés de la filière pêche en Nouvelle-Calédonie (SPNMCP, 2022)

La pêche est un atout économique et social pour la Nouvelle-Calédonie. En effet, par la valorisation de ressources naturelles, elle contribue à l'autonomie alimentaire du pays, elle est source d'emplois pour la population et joue un rôle structurant dans l'aménagement des territoires.

Depuis les premières Assises de la pêche en 2007 le secteur s'est structuré, les fédérations provinciales et une confédération ont été créées pour représenter les professionnels et aider à la professionnalisation du métier. Aujourd'hui 80% des recommandations issues de ces rencontres (Annexe 1) ont été mis en œuvre. Avec l'intégration récente des pêcheurs professionnels à la Chambre d'Agriculture et de la Pêche, il était temps d'ouvrir de nouveaux échanges et de tracer une feuille de route pour les années à venir.

En 2022, quinze ans après, les organisations professionnelles, les collectivités et leurs partenaires ont souhaité relancer les réflexions sur le développement de la filière pêche. Depuis le début de l'année des ateliers et des groupes de travail, regroupant l'ensemble des parties prenantes, ont permis d'identifier les enjeux et les grands objectifs du secteur dans les domaines économique, social et environnemental. Ces travaux pré-assises ont permis de dessiner les grandes lignes d'une feuille de route (objectifs et propositions d'actions) et conduit aux grandes thématiques à l'ordre du jour des Assises de la pêche professionnelle 2022 (Annexe 2). L'objectif de ces Assises est de mener une consultation large des professionnels du secteur afin de compléter les travaux préparatoires et de définir les priorités de la feuille de route qui se dessine pour les dix prochaines années.

2. Synthèse et résultats des discussions des Assises

Les Assises se sont déroulées en plusieurs étapes visant à favoriser le dialogue et les réflexions entre l'ensemble des parties prenantes présentes :

- Tout d'abord, une présentation contextuelle a permis de rappeler à l'ensemble des participants les grands chiffres de la filière, les résultats des ateliers et groupes de travail qui ont précédé les assises, et les objectifs des deux jours de discussion.
- Ensuite, sur la base des travaux préparatoires aux assises, 8 ateliers thématiques d'une durée d'1h45 ont été proposés aux participants. Ces ateliers d'intelligence collective se sont déroulés en deux sessions de quatre ateliers menés simultanément. L'ensemble des participants n'ayant pu contribuer à tous les ateliers, un espace d'expression libre a également été mis à disposition pour s'assurer de la prise en compte des besoins et propositions de chacun.
- Enfin, les conclusions de chaque atelier ont été restituées par un représentant de chaque atelier à l'ensemble des participants. Ces présentations ont donné lieu à des débats en plénière qui ont permis de questionner et compléter ces conclusions.

Le déroulement des ateliers précités est détaillé dans l'annexe 3 de ce rapport.

Dans la synthèse infra, les participants aux ateliers ont été regroupés selon la typologie suivante :

	Intitulé	Définition	Structures
	Pêcheurs professionnels	Pêcheurs, armements et structures de représentation	Armements hauturiers, pêcheurs côtiers, CAP-NC, CPPNC, FPH, FPN, FPPCPS
	Elus Politiques	Elus des instances et collectivités de Nouvelle-Calédonie	Elu gouvernement , Elu des provinces
	Collectivités	Collectivités de Nouvelle-Calédonie (gouvernement, provinces) et établissements publics	Agence Rurale, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, province des îles Loyauté, province Nord, province Sud, collaborateurs des élus
	Partenaires	Publics et privés : institutions, scientifiques, bureaux d'études…	Cluster Maritime, CPS, DEXEN, GIEP, Ifremer, IRD, OFB, OPC/ADECAL, PROTEGE-Union européenne, SODIL, SOPRONER

1. Commercialisation, valorisation, et circuits de distribution

Contextualisation : la majeure partie des produits de la pêche est aujourd'hui commercialisée en produits frais via le marché de Nouméa (ou les UCPM dans les îles Loyauté), y compris pour approvisionner les clients en brousse. Plusieurs questions se posent pour optimiser la distribution des produits de la pêche, permettre la transformation ou la valorisation, garantir la collecte via les colporteurs, privilégier les circuits courts, permettre l'approvisionnement de la restauration collective et des GMS. Il s'agit pour les pêcheurs de pouvoir vendre la totalité de leur pêche, y compris saisonnière, à un prix compatible avec la rentabilité de leur entreprise.

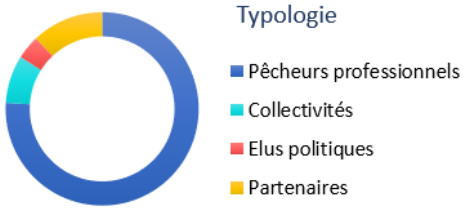
Problématique : Quelles voies de commercialisation et de valorisation, et quels circuits de distribution pour les produits de la pêche ?

Objectifs de l'atelier :

- Recueillir les pistes d'amélioration pour mieux répondre aux attentes des calédoniens en matière de consommation de poisson
- Identifier des solutions pour mieux valoriser les produits de la mer
- Permettre aux participants d'exprimer leurs ressentis par rapport aux problématiques de commercialisation

Composition de l'atelier :

25 personnes étaient présentes



Éléments de diagnostic	Pistes de solutions
• Relation avec le colporteur : s'il ne passe pas chez le pêcheur celui-ci ne peut vendre son poisson (la collecte n'est pas garantie) • Besoin d'une structure qui puisse faire de la transformation en répondant aux normes sanitaires, une coopérative qui gère les prix et qui assure l'écoulement des produits • Ecouler dans les règles TOUTE la pêche côtière pour atteindre 100% d'autonomie alimentaire • Contraintes liées à la chaîne du froid • Des solutions de circuits courts pour que tout ne passe par Nouméa • Trouver de nouveaux débouchés • Le pêcheur devrait pouvoir consacrer tout son temps à la pêche	• Création d'une structure centralisatrice (type coopérative ?) ➡ Collecte des produits partout où il y a des pêcheurs ➡ Ecoulement des produits avec structuration de la distribution ➡ transformation des produits ➡ valorisation des produits ➡ relation avec GMS ➡ négocie/garantit un prix aux pêcheurs ➡ respecte la qualité des produits et la chaîne du froid
• Relations à renforcer vers certains débouchés : GMS et cantines	• Profiter des cantines scolaires pour favoriser les recettes à base de produits de la mer
• La pêche responsable c'est une somme de bonnes pratiques. Tous ces efforts devraient se traduire au travers du prix de vente.	• Relancer le label qualité ➡ Communiquer ➡ Simplifier ➡ Distinguer
• Problématique de la vente illégale, qui constitue une concurrence déloyale qui fait baisser les prix. Il n'y a pas d'équité sur les exigences règlementaires, et peu de contrôle. • Questionnement sur l'interdiction ou le contrôle des méthodes de vente utilisées par les non-pros (réseaux sociaux, bords de route…)	• Renforcer le contrôle de la vente illégale avec application des sanctions • Réflexion sur les nouvelles méthodes de vente (via les réseaux) et les circuits courts (à intégrer à la structuration de la distribution supra)
• Il est important de préserver et valoriser le métier de pêcheur, avec plus de règlementation si d'autres méthodes ne fonctionnent pas	• Réflexion générale sur la valorisation du métier à intégrer dans la structuration de la filière
• Améliorer la formation et l'information, il y a un manque de communication sur le métier de pêcheur • Pas assez de liens entre les différents services compétents	• Mieux communiquer ➡ Améliorer les campagnes de communication de la CAP-NC, exemple de 5 fruits 5 légumes, vendre l'idée que le poisson c'est excellent pour la santé ➡ communiquer entre institutions et avec les pêcheurs

Synthèse commercialisation :

L'atelier a fait ressortir le besoin d'optimiser les circuits de collecte, vente, valorisation et distribution via une structure unique qui assurerait l'ensemble des services. Le type d'organisation reste à définir pour répondre aux différents besoins, des pêcheurs et des consommateurs.

La vente illégale cristallise les tensions, un renforcement des contrôles est nécessaire pour faire appliquer la règlementation existante.

La communication entre pêcheurs, avec les institutions et vers le public est indispensable, la thématique est transversale à tous les ateliers des assises.

2. La pluriactivité

Contextualisation : la possibilité pour un pêcheur d'avoir plusieurs activités existe en province Nord sous certaines conditions et aux îles Loyauté, mais n'est pas autorisée en province Sud. D'ailleurs un pêcheur de Lifou a exprimé cette réalité, en citant : « Dans les îles on est tous un peu pêcheur et un peu agriculteur ». La demande existe chez les professionnels. Il s'agit de réfléchir à ce que sous-entend être pluriactif, quelles activités sont potentiellement concernées, et s'il serait opportun de définir un cadre règlementaire pour la pluriactivité qui permette de se diversifier quand les évènements climatiques ou les pannes techniques surviennent.

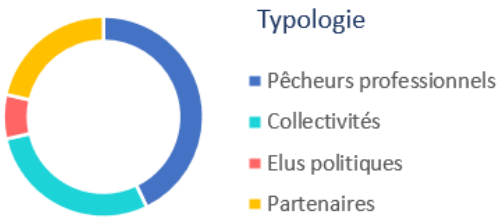
Problématique : La pluriactivité, réalité calédonienne : quel cadre pour sa mise en œuvre ?

Objectifs de l'atelier :

- Identification des problématiques liées à la pluriactivité (permettre aux participants de s'exprimer librement sur le sujet)
- Propositions de solutions règlementaires (en réponse au diagnostic posé en amont)

Composition de l'atelier :

14 personnes étaient présentes



Éléments de diagnostic	Pistes de solutions
• Besoin de définir ce qu'est la pluriactivité, et quels secteurs elle concerne • Décalage règlementaire entre provinces • Identifier les moyens de contrôle • Dossier d'une grande complexité administrative pour pouvoir exercer son métier • Les enjeux ne sont pas tous identifiés actuellement	• Nécessité d'une règlementation pays, d'un cadre juridique adapté • Définir un statut particulier (permet de valoriser des savoir-faire) • Privilégier les activités liées à la pêche (transformation, mécanique…)
• Manque de reconnaissance des pratiques traditionnelles	• C'est une opportunité en termes de résilience face aux aléas climatiques et économiques, un amortisseur social
• Risque de frein à la professionnalisation • Risque de frein à l'approvisionnement régulier en produits de la mer	• Mettre en place des mesures d'accompagnement (formation, label)

Synthèse pluriactivité :

La réflexion sur la mise en place d'un cadre règlementaire de la pluriactivité a permis d'identifier trois axes de travail que sont les volets règlementaire, économique et social.
Sur le premier volet, définir la pluriactivité et ses secteurs (maritime, terrestre…), ainsi que ses moyens de contrôle sont prioritaires. L'aspect économique dont l'objectif est d'assurer la durabilité des ressources et de soutenir la pêche, vise l'harmonisation de la règlementation de la pêche sur les 3 provinces vis à vis de la pluriactivité. Et enfin, le volet social s'attache à créer un cadre juridique adapté à la pluriactivité pour maintenir les populations sur leur territoire et favoriser leur résilience (formation, statuts, finance…).

3. Accompagnement et structuration de la filière

Contextualisation : plusieurs institutions, services techniques et organisations professionnelles interagissent avec la filière de la pêche professionnelle, en plus de la chambre d'agriculture et de la pêche que la filière a intégrée fin 2021. Il est nécessaire de mieux comprendre quel rôle chaque acteur peut prendre pour accompagner au mieux les professionnels de la pêche.

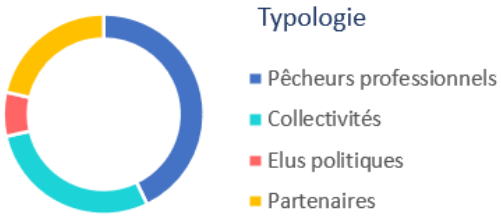
Problématique : Quel rôle des institutions et organisations professionnelles pour accompagner au mieux la filière côtière ?

Objectifs de l'atelier :

- Clarification des rôles actuels des acteurs de la filière
- Identification des besoins, notamment vis-à-vis de la CAP-NC

Composition de l'atelier :

14 personnes étaient présentes



Éléments de diagnostic	Pistes de solutions
• Attentes fortes vis à vis de la CAP-NC • Faire remonter les besoins des pêcheurs : formation, caisse de retraite, accompagnement en gestion d'entreprise mais aussi pour la mise aux normes des bateaux	• CAP-NC est le point d'entrée, le guichet unique • La CAP peut constituer le relais indispensable entre pêcheurs et institutions
• L'organisation actuelle de la filière a des limites, en raison du pilotage partagé et du rôle de chaque province	• Besoin de liens et d'espaces de dialogue
• Nécessité de partager les infos et les données • Besoin de communiquer sur l'intégration des pêcheurs à la CAP-NC, les avantages et opportunités, le rôle de la chambre	• Davantage de communication
• Défiscalisation accessible immédiatement et non après 2 ans d'activité • Le système d'aide doit être souple, s'adapter au contexte (hausse carburant), les plafonds doivent s'adapter à la réalité et prendre en compte les aléas climatiques	• Réunir un groupe de travail avec les pêcheurs, OPP et provinces sur les aides • Création d'une caisse intempéries

Synthèse accompagnement :

L'atelier a fait ressortir le rôle clé qui est attendu de la Chambre d'agriculture et de la pêche (CAP-NC), à la fois pour représenter les pêcheurs ainsi que pour créer du lien entre eux et avec les autres institutions.

Le système d'aide pourrait être à la fois plus souple et plus réactif. Un groupe de travail transversal dédié permettrait d'harmoniser et de mieux adapter les aides aux besoins des pêcheurs.

4. Gestion durable de la ressource et cohabitation des usages

Contextualisation : L'activité de pêche est dépendante d'une ressource abondante gérée durablement. Les données collectées depuis des années via les déclarations des pêcheurs, permettent un suivi dans le temps et une gestion fine des stocks. L'observatoire des pêches côtières créé en 2020 centralise et agrège ces données, mais celles-ci ne concernent qu'une petite partie de ce qui est prélevé. Et pour bien gérer il est nécessaire d'acquérir de la connaissance. La mer est un espace multiple où de nombreux acteurs exercent des activités variées, et s'il n'y a pas en Nouvelle-Calédonie de schéma d'aménagement du littoral et des espaces marins, il est toutefois nécessaire que tous ces acteurs se partagent l'espace maritime en bonne intelligence.

Problématiques :
Comment réguler l'effort de pêche de façon adaptée pour une gestion durable de la ressource ?
Comment mieux partager l'espace et la ressource entre les usages ?

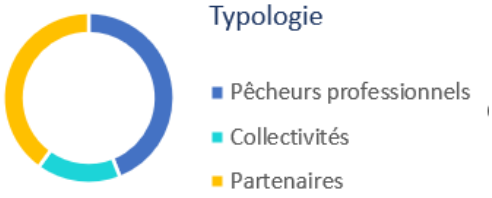
Objectifs de l'atelier :

- Sensibiliser les pêcheurs professionnels aux enjeux liés à la gestion durable de la ressource de pêche en Nouvelle-Calédonie
- Questionner les acteurs sur l'efficacité des outils existants pour mieux préserver la ressource, en particulier en ce qui concerne la lutte contre la pêche illégale et les efforts de collaboration en faveur de la collecte de données scientifiques
- Identifier les moyens à mettre en œuvre pour acquérir de la donnée concernant la pêche non-professionnelle
- Cartographier les parties prenantes concernées par la gestion durable de la ressource
- Identifier les besoins sous-jacents pour chacune des parties prenantes
- Lister les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux besoins des parties prenantes

Composition de l'atelier :

Deux ateliers se suivaient, l'un consacré à la gestion durable et l'autre aux usages, et les mêmes participants étaient invités à y contribuer pour une continuité de la réflexion.

25 personnes étaient présentes



Éléments de diagnostic	Pistes de solutions
• La règlementation liée à la gestion de la ressource existe mais n'est pas suffisamment appliquée • Les codes de l'environnement des provinces sont différents	• Renforcer les contrôles et la verbalisation pour lutter contre la pêche illégale d'une part et la vente illégale d'autre part • Harmoniser les règlementations provinciales • Associer pêcheurs et scientifiques aux évolutions règlementaires
• L'essentiel des captures vient de la pêche non professionnelle • Les pêcheurs non-pros ne sont pas suffisamment associés à la démarche de gestion durable de la ressource	• Limiter la pression de pêche en renforçant les outils (quotas et autorisations de pêche) • Mettre en place des quotas différenciés entre pros et non-pros • Intégrer les associations de pêcheurs plaisanciers au suivi de la ressource
• Les prélèvements de la pêche ne sont que partiellement connus • Besoin de données régulières suivies dans le temps pour connaître l'évolution de la ressource et les habitudes de consommation • Besoin de moyens pour suivre la santé des ressources et écosystèmes	• Il est nécessaire de sensibiliser les non-pros à la gestion durable et les associer à la démarche • les gardes-nature pourraient être associés à la collecte de données • Mener davantage d'études scientifiques (embarquer avec les pêcheurs) • Développer une application pour renseigner toutes les captures et associer les plaisanciers à la collecte de données

• Besoin de suivre la qualité sanitaire des produits vendus	• Renforcer les prélèvements à vocation sanitaire • Davantage de moyens de suivi
• Limiter les impacts de la pêche sur les écosystèmes	• Renforcer la sélectivité des engins de pêche pour limiter les captures accidentelles
• Mieux communiquer sur les rôles, responsabilités et métiers de chacun des acteurs de la filière • Manque d'information et de communication sur les pratiques coutumières	• Favoriser le dialogue entre toutes les parties prenantes • Plus d'information et de communication, plus de partage des connaissances scientifiques • Formaliser les réserves coutumières • Faire des réserves tournantes et pas seulement des AMP
• Besoin d'espaces de rencontres régulières (pas tous les 15 ans)	• Mettre en place un comité de suivi de la feuille de route des Assises

Synthèse ressource :

La gestion durable de la ressource nécessite de renforcer certains aspects de la règlementation et qu'il y ait davantage de contrôles. Le suivi de la ressource implique de collecter plus de données, notamment sur les captures de la pêche non professionnelle qui constituent une part importante des prélèvements.

La communication doit être renforcée pour impliquer tous les acteurs et éviter les conflits d'usage. Il s'agit de favoriser le dialogue et de créer du lien entre toutes les parties prenantes, qui sont nombreuses avec des besoins et des intérêts spécifiques.

5. Règlementation relative à la sécurité des navires

Contextualisation : La majorité des navires armés à la pêche côtière sont importés ou adaptés de la plaisance et nécessitent une mise aux normes. Il n'y a plus de construction navale en Nouvelle-Calédonie depuis assez longtemps. La règlementation en vigueur issue des textes métropolitains n'est pas toujours adaptée au contexte local et complexifie l'accès à la profession pour les petits pêcheurs.

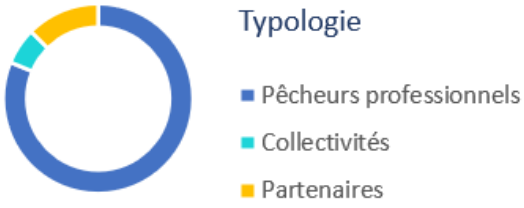
Problématique : La règlementation relative à la sécurité des navires : quels adaptations et moyens d'accompagnement pour une bonne mise en œuvre localement ?

Objectifs de l'atelier :

- Identifier les problématiques rencontrées par les pêcheurs professionnels par rapport à la règlementation en vigueur (règlement 227)
- Lister les solutions à mettre en œuvre adaptées à la réalité du terrain
- Explorer les pistes d'homologation possibles en NC des bateaux construits dans la région

Composition de l'atelier :

16 personnes étaient présentes



Éléments de diagnostic	Pistes de solutions
• Il faut pouvoir facilement adapter un navire de plaisance pour l'armer à la pêche • Difficulté de convertir en NUP (Navire à usage professionnel) un navire qui n'est pas norme européenne (CE) • Nécessité d'harmoniser les conditions d'accès au métier de pêcheur selon les provinces	• Simplifier et adapter la règlementation pays aux spécificités des métiers et au contexte local. Le texte doit être construit collectivement avec toutes les parties • Travailler en collaboration plus étroite avec la Direction des Affaires Maritimes (DAM)
• La disposition interdisant aux nouveaux pêcheurs de s'équiper d'un bateau de plus de 20 ans n'a pas de sens et doit être amendée	• La DAM pourrait proposer une banque de données des plans ou une homologation par sistership
• L'obligation de fournir les plans du navire pour l'homologation entraîne une complexité administrative et un coût important • Difficultés liées au coût et à la disponibilité du matériel de sécurité	• Renforcer le système d'aides financières pour la mise aux normes
• Les catégories de navigation ne tiennent pas compte du terrain dans certaines zones (mangrove, baies ou lagon protégés…)	• Poursuivre le travail de contextualisation des catégories de navigation en fonction des zones d'exploitation • Adapter la pertinence du matériel de sécurité en fonction du type de navire et des catégories de navigation
• Dossiers administratifs lourds et complexes • Il y a une déconnection entre la réalité du terrain pour les pêcheurs et les décisions prises sur certains sujets • Mieux informer et former sur la licence VHF et le CRR (par ANFR) • Certains pêcheurs ne sont pas assurés	• Besoin d'information, de communication, de liens et de soutien entre les acteurs
• Pas de chantier naval local qui pourrait construire des navires adaptés	• Relancer la construction locale • Travailler sur un cahier des charges du navire de pêche idéal

Synthèse sécurité des navires :

La règlementation sur la sécurité des navires doit tenir compte des spécificités locales en matière de navires disponibles et de catégories de navigation.

Les normes et dossiers d'homologation sont assez complexes et coûteux à mettre en œuvre, et les pêcheurs ont besoin d'être accompagnés dans leurs démarches.

La profession regrette l'absence de chantier local pouvant proposer des navires adaptés à la pêche, la construction locale pourrait être relancée et soutenue.

6. Moyens et infrastructures de la filière pêche professionnelle

Contextualisation : L'accès aux zones de pêche et la logistique liée à l'activité nécessitent des infrastructures de mise à l'eau, de stockage et d'entretien des navires et d'accès aux équipements et consommables. Le prix élevé des consommables incite la communauté à réfléchir aux possibles mutualisations.

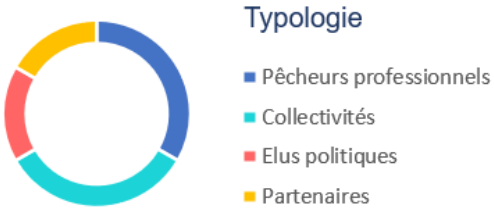
Problématique : Comment optimiser les équipements et infrastructures nécessaires à la pêche professionnelle ?

Objectifs de l'atelier :

- Identifier les problématiques rencontrées par les pêcheurs professionnels sur le terrain
- Lister les solutions réalistes proposées en atelier
- Les prioriser

Composition de l'atelier :

12 personnes étaient présentes



Éléments de diagnostic	Pistes de solutions
• Difficultés d'entretien technique liés à l'éloignement géographique des compétences (mécaniciens, frigoristes…)	• Faciliter l'installation des métiers et services autour de la pêche
• Coût élevé des équipements (machines à glace…) • Besoin de mutualisation / de regroupement • Articles de pêche en brousse plus souvent adaptés aux besoins des plaisanciers qu'à ceux des pêcheurs professionnels • Logistique transport lourde sans accès à des avantages financiers ou fiscaux	• Rapprochement des fédérations hauturière et côtière pour l'achat de consommables • Structure juridique adaptée au contexte local pour la mutualisation de moyens ou coopérative d'achat (avec exonérations)
• Navires pas toujours adaptés aux pratiques de pêche locales • Règlementation sécurité des navires lourde et inadaptée au contexte local	• Identifier le navire de pêche idéal • Mettre en place un chantier naval locales avec pratiques d'écoconstruction • Adapter la règlementation sécurité des navires
• L'accès à la mer est parfois très éloigné des zones de pêche (et l'accès peut être variable selon la marée)	• Maillage et entretien des rampes de mises à l'eau • Réseau de DCP efficient
• Démarches administratives lourdes, besoin d'accompagnement	• Besoin de liens, d'accompagnement, de formation

Synthèse infrastructures et équipement :

Les échanges autour des problématiques liées aux infrastructures et moyens d'équipement de l'activité de pêche professionnelle ont permis de faire émerger trois catégories : infrastructures, avitaillement et navires.

Concernant les infrastructures, les actions retenues portent sur le rapprochement entre la fédération hauturière et les fédérations côtières pour l'achat de consommables et sur l'identification d'une structure juridique adaptée au contexte local pour la mutualisation des moyens. Les réflexions sur l'avitaillement ont également soulevé les besoins de mutualisation du matériel (accompagnés par les provinces et/ou CAPNC) grâce à des associations de pêcheurs. Le développement des avantages fiscaux pour les transporteurs de marchandises favoriserait les déplacements sur l'ensemble du territoire (Etat, provinces) et enfin, la relance des infrastructures déjà en place et/ou le déploiement de nouvelles (ex : machines à glace) faciliterait l'activité. Le dernier volet concernant les navires a mis l'accent sur le besoin d'adapter la règlementation portant sur la sécurité des navires au contexte local.

7. Formation aux métiers de la filière pêche professionnelle

Contextualisation : Il y a peu de filières en Nouvelle-Calédonie pour se former aux métiers maritimes et devenir pêcheur se transmet souvent de père en fils. Néanmoins les pêcheurs ont besoin de se former, non seulement aux techniques de pêche, mais aussi à la conduite et l'entretien du navire et à la gestion de leur entreprise.
La règlementation exige une certification en fonction des catégories de navigation, et la montée en compétences est aussi un gage de sécurité en mer.

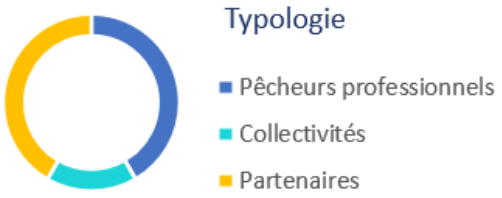
Problématique : Comment développer des offres de formation initiale et continue qui répondent aux besoins de la filière ?

Objectifs de l'atelier :

- Identifier les problématiques rencontrées par les pêcheurs professionnels par rapport à la règlementation en vigueur
- Lister les pistes pour adapter la règlementation et l'offre de formation (initiale et continue)

Composition de l'atelier :

12 personnes étaient présentes



Éléments de diagnostic	Pistes de solutions
• Des formations nombreuses mais mal connues • Manque de connaissances sur les métiers de la mer Manque de ressources pédagogiques	• Besoin d'un guichet unique d'information et d'accès aux formations • Recenser les besoins en formation des pêcheurs • Besoin de parcours légers, flexibles, et accessibles
• Diversité des interlocuteurs • Beaucoup de projets autour de la biodiversité ou des sciences sans lien avec les pêcheurs	• Créer du lien entre tous les interlocuteurs (structure ou espace de dialogue)
• Métier de pêcheur perçu comme difficile • Pas de formation initiale en alternance / apprentissage	• Garantir des prix de vente suffisants pour rendre le métier attractif pour les jeunes • Valoriser le métier et susciter des vocations par une communication adaptée
• Les professionnels souhaitent être davantage inclus dans les discussions et projets de formation • les savoir-faire pourraient être partagés et valorisés	• Faire participer les pêcheurs professionnels à l'offre de formation pour partager les savoir-faire • Développer la pluriactivité (pêcheur et formateur)
• Besoin d'accompagnement des pêcheurs en gestion d'entreprise • Formations certifiantes basées davantage sur la conduite du navire plutôt que sur les techniques de pêche	• Adapter l'offre de formation aux besoins des pêcheurs
• La majorité des formations est dispensée à Nouméa	• Délocaliser les sessions de formation
• Pas d'accès au FIAF pour les patentés • Coût élevé des plateaux techniques de formation	• Mettre des moyens pour développer une politique de formation adaptée et ambitieuse

Synthèse formation :

Le métier de pêcheur a besoin d'être valorisé, il est perçu comme un métier difficile. Les informations sur le métier et les formations disponibles doivent être facilement accessibles. L'offre de formations initiale et continue doit s'adapter aux besoins règlementaires et être étoffée.

Les parcours proposés pourraient rester légers, accessibles, disponibles, et adaptés aux besoins spécifique du secteur.

3. Les présentations complémentaires

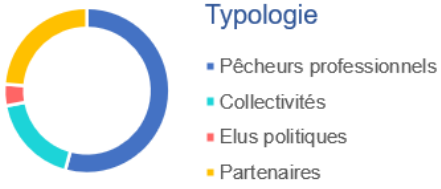
La présentation en plénière de **l'observatoire des pêches côtières** (OPC), sa mission, ses objectifs et ses défis à venir ont permis d'éclairer les débats, notamment sur l'aspect collecte et interprétation des données, outil de gestion de la ressource et d'appui aux politiques publiques.
L'observatoire a été créé en février 2020 à la demande des collectivités grâce à un financement PROTEGE. Les bilans annuels 2019 et 2020 sont disponibles, et parmi ses objectifs figure la consolidation des données avec notamment une vision robuste de la pêche non professionnelle, rurale et de plaisance.
Le document présenté sera disponible en téléchargement sur le site hébergeant le rapport.

En début de soirée, un ciné-débat était organisé avec projection du documentaire **Stolen Fish** sur la pêche en Gambie par des entreprises chinoises dans le but de faire de la farine de poisson destinée à nourrir les animaux de l'élevage industriel. Privée de sa principale source de protéines, la population locale lutte pour sa survie tandis que la surpêche appauvrit les écosystèmes marins.
En réaction à cette projection, de nombreux participants ont exprimé la chance de vivre en Nouvelle-Calédonie. Ce film a aussi provoqué des questionnements sur l'action de l'Etat en mer quant à la surveillance de la ZEE, sur la valeur ajoutée de la vente des holothuries par rapport à leur rôle dans l'écosystème, ainsi que sur la provenance des intrants et notamment l'importation de sardines pour la pêche hauturière.

4. Conclusion

Plus de 120 participants de tous horizons, attentifs et impliqués, ont pris part à ces Assises de la pêche, en continu ou ponctuellement.

Les ateliers ont réuni plus de 80 personnes, pêcheurs de tout le territoire et fédérations, chambre d'agriculture et de la pêche, élus, collectivités (gouvernement, provinces, agence rurale), partenaires (CPS, IRD, Ifremer, OFB, Adecal, GIEP, bureaux d'études).



Les échanges ont été constructifs, de nombreuses situations concrètes ont été évoquées et de nombreuses propositions ont résulté des débats. La structuration de la filière se poursuit et chacun souhaite y contribuer activement.

Il est apparu clairement un besoin de liens et d'une meilleure communication, entre les acteurs et vers le grand public. Les sujets phares ont porté sur la formation, l'adaptation des règlementations aux spécificités locales et la nécessité de continuer à bien gérer la ressource.

La volonté de pouvoir suivre la mise en place de la feuille de route s'est clairement exprimée.



© Luen Iopue

M. Lionnel Brinon, Président de la Commission de l'agriculture et de la pêche du Congrès de la Nouvelle-Calédonie (extraits du discours de clôture)

« Nous sommes réunis cet après-midi pour faire le bilan de vos deux journées d'échanges sur la pêche en Nouvelle-Calédonie. On devrait d'ailleurs parler des pêches car elles sont nombreuses et variées, mais si complémentaires car pêcher c'est avant tout pour se nourrir et nourrir la population. C'est une véritable filière économique, cela est d'autant plus vrai dans nos systèmes insulaires. Si les terres émergées de la Nouvelle Calédonie représentent 18000 km², notre zone économique exclusive elle représente 1.450.000 km², c'est là que se trouve tout le potentiel de développement de notre économie bleue.

En novembre 2007 étaient organisées les premières Assises de la pêche côtière en Nouvelle-Calédonie. Les conclusions ont permis de faire avancer la prise de conscience collective et les besoins des professionnels.

Depuis les professionnels ont réussi à se structurer en fédérations provinciales, en confédération (…) le statut du patron pêcheur a été voté au Congrès en 2020 et en 2021 les pêcheurs professionnels ont pu intégrer la Chambre d'agriculture qui est devenue la chambre de l'agriculture et de la pêche en Nouvelle-Calédonie et ça après un gros travail de la part d'Emmanuelle Khac qui avait entamé ce dossier sous l'ancienne mandature.

Encore une fois, 15 ans après, vous avez réussi à faire vivre ces Assises (…) Les 8 ateliers ont permis des échanges construits entre les différentes parties prenantes, pêcheurs, institutions et partenaires. Vous avez pu exprimer vos besoins afin de répondre à vos problématiques : commercialisation, valorisation, circuit de distribution, pluriactivité, gestion durable de la ressource, partage de l'espace et des ressources, sont quelques sujets que vous avez priorisés.

A chaque collectivité maintenant de se les approprier afin d'en rédiger les actes règlementaires (…).

Je souhaite remercier la Chambre d'Agriculture et de la Pêche qui a organisé ces ateliers afin que la parole puisse continuer à enrichir les débats. Beaucoup de sujets méritent encore d'être approfondis afin d'ancrer cette filière qui reste très fragile économiquement (…).

Je tiens également à saluer le travail effectué par l'Adecal et ses partenaires avec la mise en place de l'Observatoire des pêches côtières. Les travaux sur la taille à maturité sexuelle de plusieurs espèces de poissons commerciaux de Nouvelle-Calédonie sont essentiels à la préservation et au renouvellement des stocks. Il s'agit là d'un outil indispensable dans le pilotage de la ressource (…).

On parle de la préservation de la ressource, mais pour que cette filière de l'économie bleue puisse se maintenir et se développer il faudra aussi se donner les moyens pour que des jeunes puissent s'intéresser à cette profession (…).

Les investissements dans des programmes de formation initiale et continue sont indispensables si l'on souhaite pérenniser ces métiers de la mer. J'espère que l'objectif relatif à l'élaboration d'un schéma directeur des pêches côtières sur 2022 - 2030 en Nouvelle-Calédonie, même si ces compétences relèvent aussi des provinces, pourra être validé à la fois par les collectivités, les professionnels mais aussi avec les autres usagers. Car pêche professionnelle, de subsistance ou de loisirs doivent toutes continuer à coexister en Nouvelle-Calédonie.

Au congrès de la Nouvelle-Calédonie la commission que j'ai l'honneur de présider aura toujours sa porte ouverte afin de vous accompagner sur l'examen des projets règlementaires et de faire du principe de la pêche responsable une ligne de conduite qui doit s'appliquer à tous les pêcheurs en Nouvelle-Calédonie. »

Annexes

Annexe 1 | Recommandations des Assises 2007

Les recommandations des assises de la pêche côtière professionnelle en Nouvelle-Calédonie (Nouméa, CPS, 26 et 27 novembre 2007)

Document du Service de la Marine Marchande et des Pêche Maritimes (SMMPM) 2007

Le statut des pêcheurs

1. Diffuser l'information sur le RUAMM pour les pêcheurs (articulation RUAMM – carte A et carte B) auprès de la CAFAT, des AMG, des docteurs, et des pharmaciens
2. Aux pêcheurs de remplir les carnets de pêche et de les faire valider par les services des pêches dans des délais permettant aux petits pêcheurs de conserver leurs cartes A
3. Créer un carnet de pêche unique quel que soit la province, qui permette le calcul de l'impôt, et du RUAMM
4. Etudier avec la CAFAT et les assureurs privés un ***système de retraite*** pour les pêcheurs, avec une cotisation fixe faible et une cotisation variable
5. Créer une convention collective pêche à partir de la convention collective agricole

La règlementation

6. Discuter avec la future confédération des pêcheurs en préalable à toute modification de la règlementation des pêches
7. Harmoniser les règles d'attribution des autorisations de pêche entre les trois provinces et la Nouvelle Calédonie
8. Engager une réflexion sur ***l'accès aux zones de pêche***
9. Protéger les sites de reproduction
10. Mettre en place des mesures de gestion pour certaines espèces
11. Engager une réflexion sur le statut du pêcheur mono-actif, le statut du pêcheur pluriactif et le statut du pêcheur à pied
12. Engager une réflexion sur l'application des règlementations

L'organisation des pêcheurs

13. Créer une fédération des pécheurs au niveau de chaque province, dans les plus brefs délais ;
14. Créer une confédération des pêcheurs au niveau de la Nouvelle-Calédonie dans les plus brefs délais
15. Fournir des moyens de fonctionnement à cette confédération
16. Réunir les présidents des associations de pêcheurs le 07 mars 2008 pour décider des modalités de création de la confédération
17. Associer la confédération à la mise en œuvre des 16 recommandations précédentes

Annexe 2 | Programme des Assises de la pêche 2022

Programme du mardi 15 novembre 2022

7h30 — ACCUEIL – PETIT DÉJEUNER

8h30 — OUVERTURE DES ASSISES
- Coutume d'Accueil avec l'Aire Xaracûû
- Discours de Mr Digoue
- Discours du Président CAP-NC
- Discours des OPP

9h30 — PLÉNIÈRE
- Présentation de la démarche de préparation des Assises de la pêche de la Nouvelle-Calédonie
  - Pêche hauturière
  - Pêche Côtière
- Présentation des thématiques et des enjeux

10H30 — PAUSE CAFÉ

10h45 — ATELIERS

Thématique 1
Quelles voies de commercialisation et de valorisation, et quels circuits de distribution pour les produits de la pêche ?

Thématique 2
La pluriactivité, réalité calédonienne : quel cadre pour sa mise en œuvre ?

Thématique 3
Quel rôle des institutions et organisations professionnelles pour accompagner au mieux la filière côtière ?

Thématique 6
Comment réguler l'effort de pêche de façon adaptée pour une gestion durable de la ressource ?

12h30 — DÉJEUNER

14H — ATELIERS

Thématique 4
La réglementation relative à la sécurité des navires : quels adaptations et moyens d'accompagnement pour une bonne mise en œuvre localement ?

Thématique 5
Comment optimiser les équipements et infrastructures nécessaires à la pêche professionnelle ?

Thématique 7
Comment mieux partager l'espace et la ressource entre les usages ?

Thématique 8
Comment développer des offres de formation initiale et continue qui répondent aux besoins de la filière ?

15h30 — PAUSE CAFÉ

15h45 — PRESENTATION
- Présentation de l'Observatoire des pêches côtières
- Présentation de « l'étude sur le poids économique de la pêche côtière »

POSTER ET EXPOSITIONS
- État des lieux des stocks d'Holothuries commerciales en Nouvelle-Calédonie (2021-2022)
- Développement d'une méthode d'estimation des captures issues de la pêche non professionnelle rurale en Nouvelle-Calédonie
- Suivi pilote de la pêche de crabe de palétuviers en province Sud, Nouvelle-Calédonie
- Perspectives d'amélioration de la visualisation spatiale des captures déclarées par la pêche côtière professionnelle
- Outil de gestion participative d'une population de poissons profonds : cas du vivaneau en province nord, Nouvelle-Calédonie
- Exposition « Pêche : les gardiens du Pacifique »

17h — CLÔTURE DES TRAVAUX DU 1er JOUR

18h — PROJECTION DÉBAT (Cinéma de La Foa)
2 films de 15 à 20 minutes (discussion)

19h30 — DÎNER

Programme du mardi 15 novembre 2022

7h30 — ACCUEIL – PETIT DÉJEUNER

8h30 — PLÉNIÈRE – RESTITUTION DES TRAVAUX

Thématique 1
Quelles voies de commercialisation et de valorisation, et quels circuits de distribution pour les produits de la pêche ?

Thématique 2
La pluriactivité, réalité calédonienne : quel cadre pour sa mise en œuvre ?

Thématique 3
Quel rôle des institutions et organisations professionnelles pour accompagner au mieux la filière côtière ?

Tématique 4
La réglementation relative à la sécurité des navires : quelles adaptations et moyens d'accompagnement pour une bonne mise en œuvre localement ?

10H30 — PAUSE CAFÉ

10h45 — PLÉNIÈRE – RESTITUTION DES TRAVAUX

Thématique 5
Comment optimiser les équipements et infrastructures nécessaires à la pêche professionnelle ?

Thématique 6
Comment réguler l'effort de pêche de façon adaptée pour une gestion durable de la ressource ?

Thématique 7
Comment mieux partager l'espace et la ressource entre les usages ?

Thématique 8
Comment développer des offres de formation initiale et continue qui répondent aux besoins de la filière ?

12h30 — DÉJEUNER

14h — CÉRÉMONIE DE CLÔTURE
- Discours de clôture Mr Digoue / Congrès de la Nouvelle-Calédonie Mr Brinon
- Coutume de clôture avec l'Aire Xaracûû

15h30 — DÉPART DES DÉLÉGATIONS – CLÔTURE DES ASSISES DE LA PÊCHE

Annexe 3 | Compte-rendu détaillé des 8 ateliers thématiques

Chaque atelier d'intelligence collective est détaillé ci-dessous avec :

- Liste des présents
- Déroulé détaillé
- Verbatim et photos
- Synthèse
- Restitution du 16/11 en plénière (qui constitue le résumé des propositions phares)
- Questions / remarques (les intervenants sont identifiés par typologie : pêcheur, collectivité, partenaire, élu, seule la CAP-NC est spécifiquement citée pour une meilleure compréhension des interventions)

3.1. Commercialisation, valorisation et circuit de distribution

Quelles voies de commercialisation et de valorisation, et quels circuits de distribution pour les produits de la pêche ?

Date et lieu : le 15 nov matin salle plénière

Facilitatrice : Emma Colombin

Co-facilitateur : Manuel Ducrocq et Jean François Laplante

Liste des participants :

1.	Jean Val Fauritte	pêcheur
2.	Théau Gontard	collectivité
3.	Mickael Cazères	pêcheur
4.	Jean Marc Ventoume	partenaire
5.	Christophe Puntonet	pêcheur
6.	Steeve Leroy	pêcheur
7.	José Rolland	pêcheur
8.	Max Kastavi	pêcheur
9.	Yoran Chanene	pêcheur
10.	Paul Teanyouen	pêcheur
11.	Lucie Duvivier	pêcheur
12.	Karine Ducharne	pêcheur
13.	Adolphe Digoué	élu
14.	Pascal Grimm	pêcheur
15.	Ronald Balland	pêcheur
16.	Kévin Berbar	pêcheur
17.	Mario Lopez	pêcheur
18.	Julie Anne Kerandel	partenaire
19.	Traba Maperi	pêcheur
20.	Ambre Diazabakana	collectivité
21.	Laurent Bastin	pêcheur
22.	Ludovic Mazens	pêcheur
23.	Calixte Pabouty	pêcheur
24.	Louis Charles Dziegala	partenaire
25.	Marine Marziac	pêcheur
26.	Albert Wadedea	collectivité
27.	Franck Letord	pêcheur

Objectifs de l'atelier :

- Recueillir les pistes d'amélioration pour mieux répondre aux attentes des calédoniens en matière de consommation de poisson
- Identifier des solutions pour mieux valoriser les produits de la mer
- Permettre aux participants d'exprimer leurs ressentis par rapport aux problématiques de commercialisation

3.1.1. Déroulé de l'atelier

1ère partie (15min) :

Accueil des participants, annonce des objectifs de l'atelier (affichés sur paperboard) et présentation de la méthodologie.

Pourquoi êtes-vous inscrit à cet atelier ? Qu'attendez-vous de l'atelier ? (réponses sur post-it)

- Une solidarité de toutes nos institutions pour améliorer le secteur pêche
- La dissociation des espèces commerciales et des espèces de plaisance
- Que tous les produits de la mer puissent être vendus
- Pouvoir vendre mon poisson sans problème (virer les bords de route par la police municipale)
- Espérer un bon déroulement de la pêche en PN

- Trouver une entente commune pour écouler dans les règles les poissons côtiers pour atteindre 100 % d'autonomie alimentaire
- Identifier des solutions pour faciliter la vente de produits du Nord dans le Nord sans passer par la case Nouméa
- Faire comprendre aux institutions la nécessité de valoriser et mettre en place des filières courtes
- Rendre le métier plus accessible tout en conservant l'aspect sécurité et adapter la règlementation aux spécificités locales
- Des innovations
- La cohérence des circuits de commercialisation
- Valoriser le poisson à un prix raisonnable
- Ecoute des nouvelles idées du groupe
- Partage des informations
- Equilibre entre business et environnement
- Qu'on puisse aboutir à de bonnes choses pour la pêche
- Criée et coopérative
- Que le pêcheur ne fasse que pêcher
- Attente de résultats concrets sur la vente et la transformation
- Que le prix final ne soit pas trop élevé par rapport au prix du pêcheur
- Création d'une coopérative des pêcheurs professionnels, ouvrir à l'export dans le Pacifique et développer
- Faire ressortir la nécessité absolue de développer une structure de transformation des produits côtiers dimensionnée de façon à absorber toute la production lagonaire et de pouvoir travailler dans sa totalité le produit (prix fixe et écoulement en restauration collective et grande distribution)
- Faciliter l'écoulement des produits de la pêche en tout temps et rendre possible la vente directe en bord de route
- L'atelier 1 doit pouvoir à l'issue de ses travaux tracer les lignes de forces de la commercialisation des produits de la mer, les lignes doivent mettre en articulation les souhaits de l'ensemble de la filière, de la pêche jusqu'à la table du consommateur en veillant à sauvegarder l'aspect sanitaire et le pouvoir d'achat des Calédoniens
- Coopérative pour la valorisation du produit
- Définition de la stratégie de valorisation des produits de la mer avec comme objectifs d'atteindre l'équilibre financier des filières et d'améliorer l'autonomie alimentaire de la NC
- Une criée à Népoui, Nouméa et Koumac
- Trouver des solutions et des débouchés assez rapidement et mettre en œuvre des organismes de vente pour le pêcheur
- Plus de règlementation pour préserver et valoriser le métier de pêcheur
- Une règlementation des ventes pour tous, côtiers et hauturiers. La pêche sportive n'est pas contrôlée, en vente libre sans contrôle
- Que ces Assises se concrétisent après 15 ans d'attente

2ème partie (15min) :

Appropriation des termes clés : travail oral commun des participants

Commercialisation	distribution	valorisation
- *porte à porte* - *qualité* - *chaîne du froid* - *vente directe* - *export* - *marché* - *bord de route* - *foires* - *réseaux sociaux* - *UCPM*	- *colporteur /achat & transport* - *intermédiaire* - *chaîne du froid* - *coût de transport* - *marge* - *qualité* - *aérien / maritime / terrestre* - *GMS* - *UCPM*	- *chaîne du froid* - *contrainte d'éloignement nécessite transformation* - *label* - *communication* - *écoulement* - *ateliers* - *conserverie* - *UCPM*

3ème partie (40min) :

Recueil des pistes d'amélioration via des scénarii fictifs travaillés en groupes de 5 personnes

Scénario 1 : le gouvernement a fermé toutes les cantines de la ville, un prestataire propose de s'occuper du repas des enfants, votre mission est de proposer 10 menus à base de produits de la mer.

Solutions possibles	Moyens à mettre en œuvre
Nems au crabe Coquilles de crabes Fumé de vivaneau Vivaneau en poisson pané Salade de crabe Salade de poulpe Salade de Troca Gratin de fruits de mer Brochettes de poisson Beignets de seiche	Atelier de 1ère transformation (miettes de crabe, fumé filet) Diversifier la pêche (produits en fonction des saisons Développer les infrastructures de conservation des produits Promouvoir les produits sur le marché local Organiser le transport Développer une structure de centralisation ➡coopérative prix fixes, écoulement, régularité ➡gouvernance pêcheurs/commerçants ➡actionnariat Contrat d'exclusivité Tarifs préférentiels pour les intrants Contrôles sanitaires réguliers

Scénario 2 : Pour lutter contre la vente illégale sur internet des produits de la mer, l'agence territoriale des pêches de la Nouvelle Calédonie lance un challenge avec 10 millions à gagner, votre mission est de proposer un projet novateur capable de remporter le prix.

Solutions possibles	Moyens à mettre en œuvre
•Criée : structure de transformation, de distribution de glace, d'écoulement et de valorisation ➡centrale (ex Népoui) ➡délocalisée Koumac Touho La Foa Nouméa Le prix : haut = côté bas = volume Exclusivité aux professionnels Contrôles simplifiés à appliquer •Coopérative ou UCPM dans plusieurs antennes ou communes •Dissocier les espèces commerciales des espèces de loisir	Financement public des infrastructures et partenariat public/privé (investisseur) ➡étude de faisabilité ➡logistique à organiser et à garantir ➡politique d'encadrement des prix ➡entité juridique dédiée Animation / concertation Mobilisation des pêcheurs Participation financière des pêcheurs Surveillance d'internet ? Contrôles verbalisation Communication Coordination entre institutions

Scénario 3 : L'agence territoriale des pêches de la Nouvelle Calédonie se rend compte que le label pêche responsable est un flop total, vous êtes conviés à une réunion pour rattraper le coup, faites des propositions concrètes.

Diagnostic	Solutions	Moyens à mettre en œuvre
Méconnaissance Manque de communication Valeur non reconnue Nécessité de contrôle et suivi Isolement géographique et intermédiaires Concurrence des plaisanciers	Améliorer la communication et l'information - Perception du client / Consommateur - soutien des institutions publiques - associations et OPP - chambre consulaire CAP-NC	Etre mieux représentés Pêcheurs sollicitent leurs représentants pour plus de communication Utiliser les réseaux sociaux Identifier les compétences Identifier les distributeurs Contrôles réguliers ➡ Faire une grosse campagne d'information auprès des professionnels et de communication vers le public

Scénario 4 : La tribu d'Asteroa vient d'annoncer un mouvement de grève suite au préjudice subi en raison du non acheminement des produits de leur pêche vers le marché de Nouméa suite à une rupture de la chaine du froid dont ils ne sont pas responsables.

Vous êtes conviés à une réunion pour proposer des solutions pour approvisionner de la ville de Nouméa (si la grève dure il n'y aura plus de poissons à Nouméa).

Solutions possibles	Moyens à mettre en œuvre
Diversifier l'approvisionnement et les opérateurs Gérer la maintenance Augmenter la capacité de stockage ou de valorisation Créer une structure Améliorer la formation et l'information	Regroupement pour trouver une solution commune ➡ financement ➡ autre prestataire

Scénario 5 : Suite au succès de la crème antirides « rififish » à base de déchets de poisson, le prix des déchets de poisson a explosé à la Bourse de Nouméa. Votre rôle est de proposer un circuit pour récupérer, stocker et transformer ces déchets.

Solutions possibles	Moyens à mettre en œuvre
Engrais liquide Farine de poisson Export Croquettes Appâts / crabe Nourriture poissons d'aquarium	Congélation / stockage déchets Réseau de collecte hebdomadaire Usine

Scénario 6 : Vous êtes le chargé de mission de la modernisation du marché de Nouméa, vous devez dresser les forces et faiblesses du projet de transformation type fish market : possibilité d'acheter les produits et de les faire préparer et cuisiner par un restaurant pour manger sur place.

Forces	Faiblesses	Moyens à mettre en œuvre
Animation du lieu Concentration des produits Découverte de produits et de recettes Augmentation des ventes Diversification de la clientèle Diversification des produits Clientèle touristique	Approvisionnement irrégulier Normes sanitaires Investissement élevé Pas de diversification Coût du produit vendu Poissons pas toujours de qualité suffisante	Etude de marché Plan de faisabilité/normes sanitaires Prévision de la demande et du stockage Pub réseaux sociaux Animation : ➡ cours de cuisine ➡ Dégustations ➡ Découverte produits saisonniers Relation avec paquebots
Réactions création d'un fishmarket :		

Scénario 7 : Nous sommes en pleine crise du Covid, le marché est fermé, les pêcheurs ont des difficultés pour écouler leur production. Quelles solutions pour permettre de poursuivre son activité, écouler sa production et nourrir les Calédoniens ?

Solutions possibles	Moyens à mettre en ouvre
Facebook Bord de route → RV Atelier de conditionnement et distribution Porte à porte Communication sur les bienfaits pour la santé Protection du marché →	Autorisations Limiter / stopper l'impact

4ème partie (15min) :

Retour collectif oral des réflexions de chaque groupe et des solutions proposées.

- Atelier pêche illégale très intéressant, rapport entre les charges des poissons déclarés vs les poissons illégaux sans charges, il n'y pas d'équité, on ne sait pas ce qu'ils font et où ils vendent. Le paquet doit être mis sur la régulation/contrôle de ce « commerce ».
- Arrivent tous à la même conclusion : mieux communiquer et échanger en lien avec les compétences de chaque service en NC. Exemple du label qui doit améliorer la communication ascendante au sein des institutions et la communication vers le consommateur pour qu'il s'approprie bcp plus le label. Ce serait bien d'avoir un incitatif pour attirer davantage de pêcheurs à devenir pêcheur responsable. On est passé de 4 à 3 pêcheurs responsables. Par exemple il faut une poubelle à bord des bateaux pour les déchets + vérification des huiles etc. Pour le label, pourquoi de ne pas axer aussi sur la qualité du produit plutôt que les pratiques. Ne pas oublier que la pêche responsable c'est une somme de bonnes pratiques tous paramètres d'exploitation confondus. Tous les efforts responsables doivent se traduire à travers le prix de vente… et aujourd'hui ce n'est pas encore le cas.
- Besoin de laboratoires de transformation mais doivent être aux normes sanitaires. Une coopérative qui gère les prix permettrait un meilleur écoulement des produits.

- Améliorer les campagnes de communication de la CAP, exemple de 5 fruits-5 légumes, vendre l'idée que le poisson est excellent pour la santé et permet de prévenir le diabète
- Profiter des cantines scolaires pour favoriser les recettes à base de poissons
- Relation avec les colporteurs, s'il ne vient pas le poisson reste sur les bras des pêcheurs. Si on pense à centraliser les achats via une structure, il faut s'assurer que le prix d'achat est bon pour le pêcheur et cohérent avec le prix du marché, exemple des prix légumes. On se dirige globalement sur une structure centralisatrice qui négocie/garantit un prix aux pêcheurs, bien structurer la distribution sachant qu'il y aura plein de zones excentrées qui doivent être desservies. Permettre aux pêcheurs de vendre son produit sans se poser de questions. Permettrait de changer la relation avec les GMS en garantissant un approvisionnement régulier à un prix concurrentiel. Meilleur écoulement du produit. Réfléchir à une structure en PN qui permet de commercialiser en PN et aux îles.

Pour finir, les participants font le tour des autres tables et réagissent aux propositions via des stickers emojis collés sur chaque proposition de chaque scénario.

Feedback des participants :

Plus aimé	moins aimé
- *les échanges* - *la concentration de tous* - *beaucoup de choix de sujets* - *sujet de la pêche illégale* *plus de contrôle sur les non professionnels* - *moins d'importation* - *plus de laboratoire de transformation* - *organisation* - *les idées qui ressortent* - *les scénarios* - *des bonnes idées* - *l'idée de la création de structure* - *la qualité des échanges dans l'atelier, en venant de milieux différents* - *échanges intéressants entre différents acteurs* - *échanges concrets* - *petits groupes, le sujet et le respect mutuel* - *discussion avec les autres pêcheurs, c'est très riche* - *bonne animation, bonne méthode* - *la rencontre des autres pêcheurs et la richesse* - *échanges importants* - *diversité des scénarii*	- *La concurrence* - *Trop de bruit (x5)* - *Pas assez de temps (x3)* - *Difficile de se prononcer sur des solutions proposées pas assez précises* - *Le label n'est pas une priorité* - *Les conditions de travail pas adaptées : trop de bruit* - *Trop de sujets (x2)* - *Trop succinct, difficile d'aller au fond des sujets* - *On n'a pas trouvé de solution commune* - *Le son de la salle donne une écoute limitée*

Photos de l'atelier :


© Emma Colombin


© Emma Colombin



Synthèse commercialisation et valorisation:

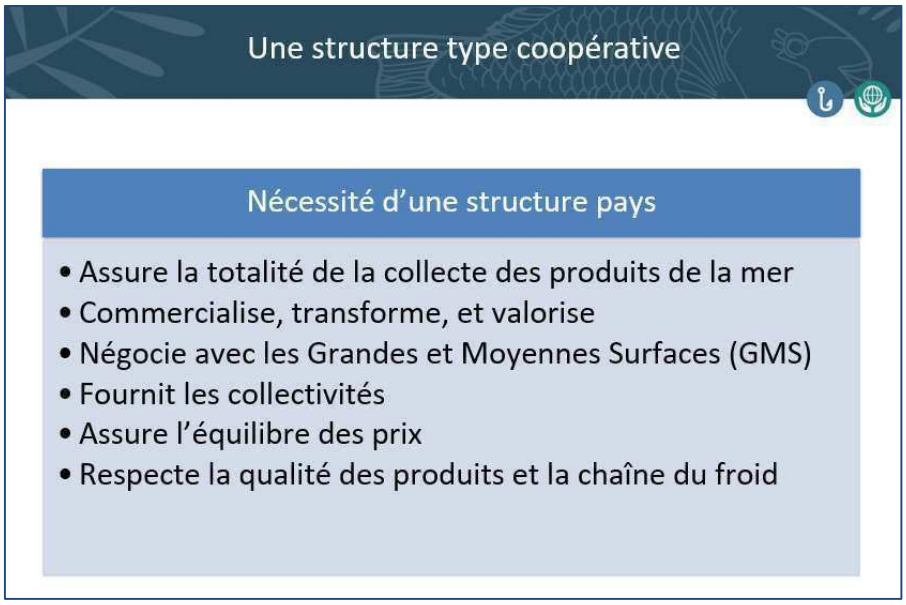
L'atelier a fait ressortir le besoin d'optimiser les circuits de collecte, vente, valorisation et distribution via une structure unique qui assurerait l'ensemble des services. Le type d'organisation reste à définir pour répondre aux différents besoins, des pêcheurs et des consommateurs.

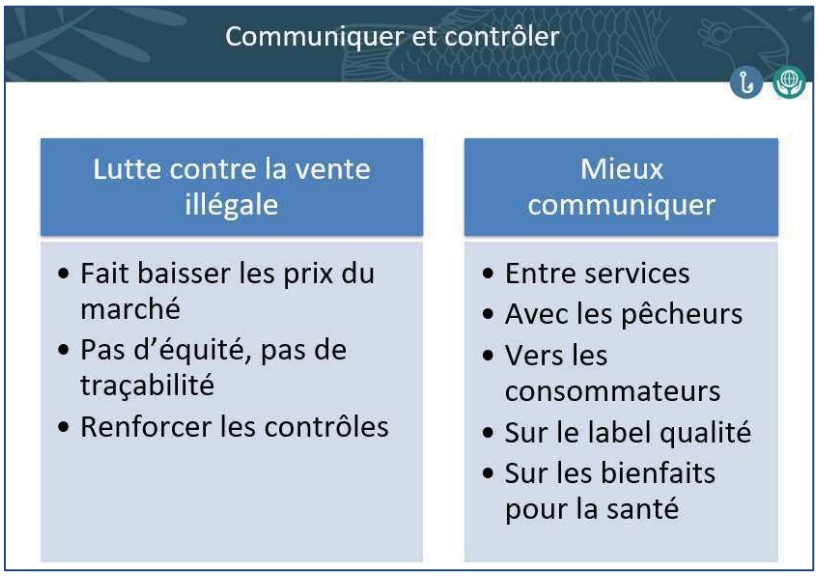
La vente illégale cristallise les tensions, un renforcement des contrôles est nécessaire pour faire appliquer la règlementation existante.

La communication entre pêcheurs, avec les institutions et vers le public est indispensable, la thématique est transversale à tous les ateliers des assises.

3.1.2. Restitution de l'atelier (1ère restitution du matin)

Deux slides présentées par un participant à l'atelier (technicien pêche), résumaient les propositions du groupe.





Remarques et questions de la salle :

Pêcheur: la vente illégale est un véritable fléau pour la filière, c'est pas simplement une question de régulation des prix, bien que ça ait un impact économique, mais c'est aussi un peu décourageant, ne serait-ce que pour des jeunes pêcheurs qui voudrait se lancer dans le métier, de savoir que finalement il n'y a pas de contrôle. J'ajouterai même que les sanctions ne sont pas forcément la hauteur, parce que quand on n'a pas beaucoup de moyens de contrôle on ajuste en tapant fort et ça calme les gens. Donc je pense que c'est important de mentionner que ça rend le boulot moins attractif, certains collègues me disent pourquoi est-ce qu'on est professionnel, on va faire comme tout le monde de la vente directe sur internet, on aura beaucoup moins de charges.
J'ai l'impression qu'il n'y a pas vraiment de prise de conscience politique, soit par méconnaissance, soit parce qu'on n'a pas un poids électoral extrêmement fort. C'est un vrai problème qu'il faut prendre à bras le corps et je suis très content que ça apparaisse dans la restitution.

Pêcheur : oui il y a un gros problème général sur le contrôle, et c'est une question de volonté politique.

Pêcheur : Moi je voulais intervenir parce qu'on a fait déjà pas mal de réunions sur le sujet, la vente illégale c'est par rapport aux plaisanciers, par ex la PS n'a jamais précisé si les deux nasses autorisées c'est par bateau ou par pêcheur. Dans le Nord c'est pas comme ça, alors il faut faire un règlement pays.

Collectivité : Je vais rebondir sur les propos sur le contrôle de la vente en bord de route et le transport pour vous informer qu'effectivement le service des Affaires maritimes donc la part Etat de la direction des affaires maritimes a engagé une démarche de construction d'un plan de contrôle des pêches. La Nouvelle-Calédonie est engagée dans ce travail pour la partie pêche hauturière qui la concerne, et les provinces ont été impliquées dans ce travail pour tout ce qui concerne la pêche côtière. On a demandé beaucoup d'amendements sur ce document qui doit être révisé, on a encore un peu de temps pour le travailler et il est donc encore temps pour les provinces de revenir sur ces aspects contrôle routier, contrôle des ventes en bord de route et qui n'est pas complètement fini.

Elu : Je me rends compte en voyant les problématiques auxquelles sont confrontés les pêcheurs, qu'on retrouve beaucoup de choses qui sont similaires dans l'agriculture, je veux parler du bras de fer qu'on peut mener avec la grande distribution et sur la valorisation des prix de vente. Une initiative qui fonctionne bien en France ce sont les marchés de producteur, pour squeezer la grande distribution et que les producteurs vendent eux-mêmes leurs produits dans des marchés et des coopératives et dans ce sens-là j'encourage vivement le monde de la pêche à créer des synergies avec l'agriculture et partout où on voit des petits marchés dans les villages qui se développent faire le forcing pour intégrer les pêcheurs dans ces marchés. Pour le consommateur ça va pas être pratique d'aller un coup à la poissonnerie un coup chez le vendeur de légumes, par facilité les gens vont aller forcément dans la grande surface parce qu'on y trouve tout. En revanche si on arrive à créer ces synergies et travailler par bassin versant pour alimenter la population au plus près ça pourrait permettre de réduire le transport, de mieux valoriser les produits et pour le consommateur d'éviter d'avoir trois points de vente à faire pour trouver les produits. L'intégration à la CAP va permettre aussi de créer ces liens et j'encourage les agriculteurs et les pêcheurs à travailler ensemble pour être mieux rémunérés.

Pêcheur : Moi je suis un plaisancier, je ne suis pas un professionnel, si je suis venu aujourd'hui c'est pour participer et je voulais revenir sur la vente illégale. Moi ça fait 30 ans que je pêche et je n'ai jamais vendu un poisson. Ce qui marche c'est de faire peur aux gens qui sont illégaux aujourd'hui, ce qui marche c'est dénoncer, désolé le mot est fort. Est-ce qu'il n'y a pas une solution pour créer un site, on est tous adepte de l'Internet, on peut donner des informations aux personnes compétentes pour aller voir les personnes concernées pour réduire ce marché parallèle qui cause beaucoup de problèmes aux professionnels.

3.2. Pluriactivité

La pluriactivité, réalité calédonienne : quel cadre pour sa mise en œuvre ?

Date et lieu : le 15 nov matin sur la scène

Facilitatrice : Soizic Fleury

Co-facilitateur : Yvy Dombal (PN), Georges Guillaume (PS)

Liste des participants :

1.	Nicolas Hernu	pêcheur	8.	Omayra Naisseline	élue
2.	Christophe Pierron	pêcheur	9.	Lucia Xewe	collectivité
3.	Joseph Dahma	pêcheur	10.	Rina Parau	collectivité
4.	Bruno Bouaoui	pêcheur	11.	Thomas Wayaridri	partenaire
5.	Serge Chambonnier	pêcheur	12.	Catherine Sabinot	partenaire
6.	Calvin Paladini	partenaire	13.	Yoane Tein-Bai	collectivité
7.	Patrice Kasanwardi	collectivité	14.	Benoit Beliaeff	pêcheur

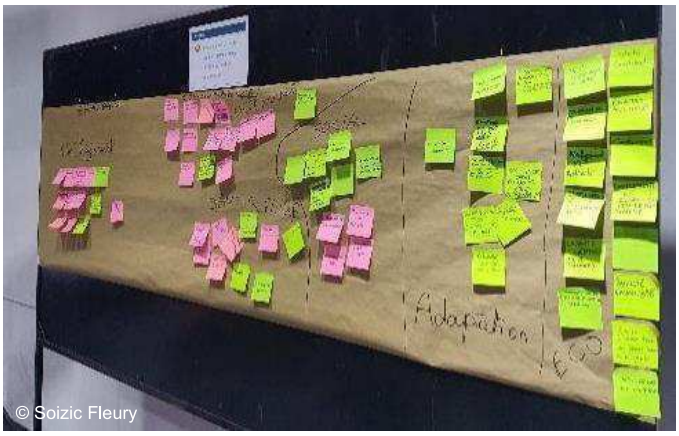
3.2.1. Déroulé de l'atelier

- La première partie de l'atelier était réservée à une introduction d'un quart d'heure comprenant les présentations :
  - Des animateurs
  - De l'objectif de l'atelier
  - Du contexte général de la pluriactivité en NC (présenté par Yvy)
  - Du déroulé de l'atelier
  - Des règles de l'atelier
  - D'un ice breaker (pour que le groupe se découvre et qu'une ambiance apaisée et conviviale permette le dialogue et l'émergence d'idées)



- La seconde partie (d'environ 25 minutes) a permis d'établir un état des lieux de la pluriactivité. Grâce à la question « La pluriactivité selon vous ? », les participants étaient invités à présenter les problèmes qu'elle pose (sur des post-it roses) et les opportunités qu'elle représente (sur des post-it verts).





Cette réflexion (chacun s'exprimait de manière anonyme et individuelle) a permis de remonter environ 70 idées qui ont ensuite été présentées à l'oral au groupe et affichées sur un grand panneau.

Après échange et en concertation avec les participants, 3 grandes thématiques ont émergé :

- Règlementation
- Social
- Economique

- La troisième partie s'est déroulée en 3 sous-groupes (de 4 à 5 personnes), chaque groupe a travaillé sur un thème dont les résultats sont détaillés ci-dessous :





1. Volet règlementaire :

- Problèmes :
  - Difficultés règlementaires
  - Difficultés administratives
- Opportunités :
  - Contrôle des activités améliorées
  - Transparence des données
  - Développement de l'économie bleue (label, pluriactivité dans le domaine maritime)
  - Retour d'expérience (P-Nord et Îles)
- Objectifs :
  - Cadrage règlementaire harmonisé à l'échelle du pays pour la pluriactivité
  - CAP-NC en tant que partenaire technique et administratif
- Actions règlementaires :
  - Définition de la pluriactivité (quels secteurs, maritime, terrestre…)
  - Évaluation et définition des moyens de contrôle et parties prenantes.

Action phare retenue :

- Définir les secteurs concernés par la pluriactivité
- Définir les moyens de contrôle de la pluriactivité (CAPNC)

2. Volet social

- Problèmes :
  - Besoin de formation et accompagnement
  - Gestion du temps
  - Manque de reconnaissance (statut)
- Opportunités :
  - Inclusion sociale coutumière
  - Mutualisation des moyens (humain et matériel)
  - Transmission du savoir
  - Développement des compétences
- Objectifs :
  - Favoriser le maintien / retour des populations sur leur territoire
  - Valorisation et reconnaître les savoir-faire individuels et collectifs pour être pluriactifs
  - Harmoniser la pluriactivité dans les territoires
- Actions règlementaires :
  - Définition d'un cadre juridique adapté à la pluriactivité et à une gestion collective
  - Création d'un référentiel de formation et de certification plurisectoriel
  - Création de mesures d'accompagnement adaptées (critère d'éligibilité, label…)

Action phare retenue :

Créer un cadre juridique adapté à la pluriactivité pour maintenir les populations sur leur territoire et favoriser leur résilience (formation, statuts, finance…)

3. Volet économique

- Problèmes :
  - Moins bonne compétitivité
  - Moins de professionnalisation de l'activité
  - Prix de vente
  - Diversité de l'offre moindre
  - Risque pour les entreprises mono-actives
  - Concurrence

- Opportunités :
  - Sécurité financière
  - Capacité d'investissement
  - Récupération des chiffres / données
  - Développement local plus important
  - Diversification des petites entreprises
  - Amortisseur social en cas de crise (crise économique, phénomène météo, COVID…)

- Objectifs :
  - Assurer la durabilité des ressources
  - Soutenir la pêche tout en autorisant la pluriactivité

- Actions règlementaires :
  - Valorisation des produits de la pluriactivité

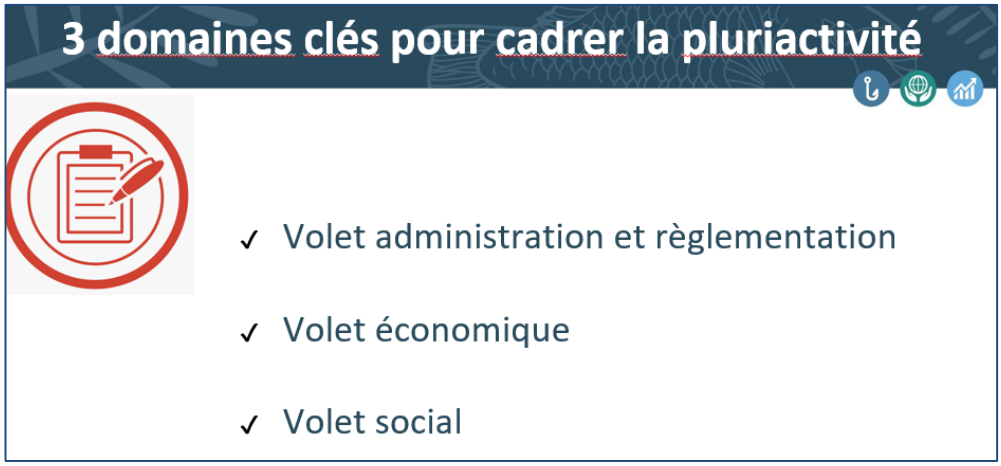
Action phare retenue :

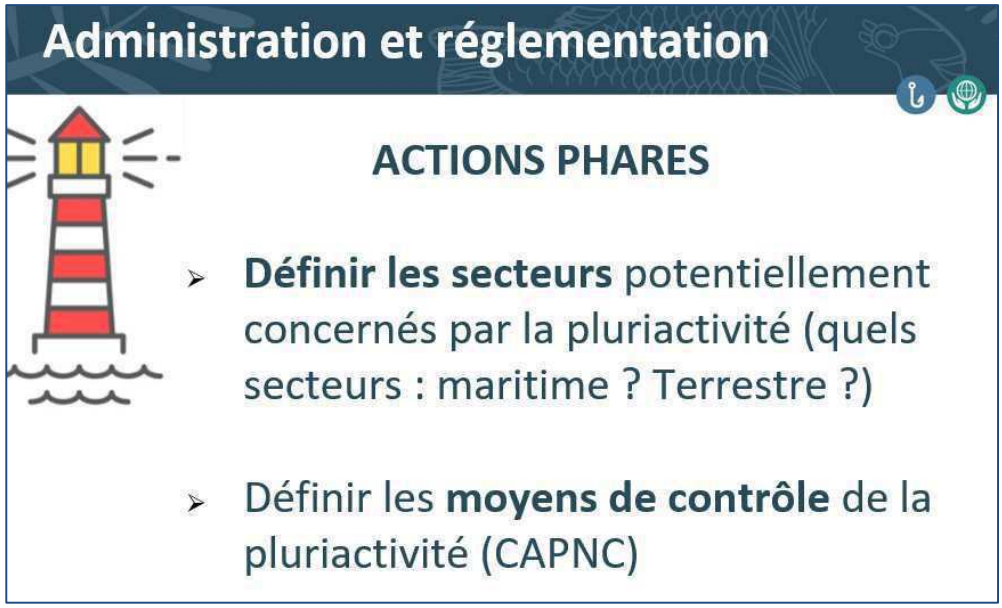
- Harmonisation de la règlementation de la pêche sur les 3 provinces vis à vis de la pluriactivité

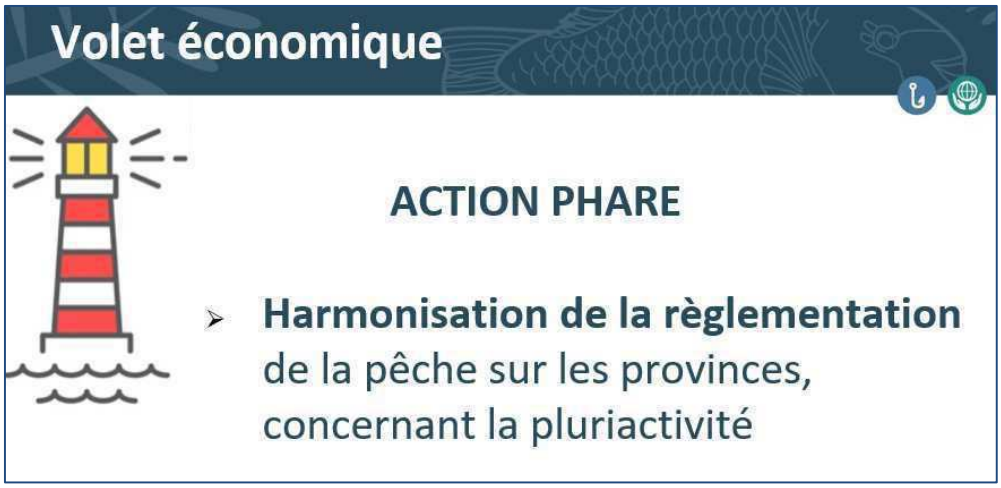
Synthèse pluriactivité :

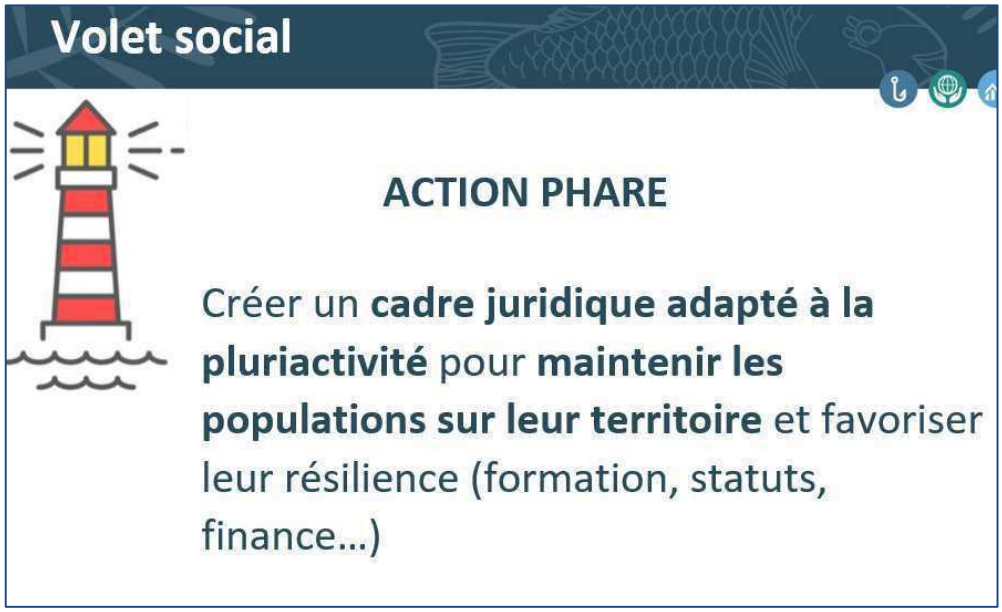
La réflexion sur la mise en place d'un cadre règlementaire de la pluriactivité a permis d'identifier trois axes de travail que sont les volets règlementaire, économique et social. Sur le premier volet, définir la pluriactivité et ses secteurs (maritime, terrestre…), ainsi que ses moyens de contrôle sont prioritaires. L'aspect économique dont l'objectif est d'assurer la durabilité des ressources et de soutenir la pêche, vise l'harmonisation de la règlementation de la pêche sur les 3 provinces vis à vis de la pluriactivité. Et enfin, le volet social s'attache à créer un cadre juridique adapté à la pluriactivité pour maintenir les populations sur leur territoire et favoriser leur résilience (formation, statuts, finance…).

3.2.2. Restitution de l'atelier (5ème restitution)









Remarques et questions de la salle :

Pêcheur : Si j'ai bien compris, l'idée c'est de reconnaître la pluriactivité en PS. Ce qui me dérange un petit peu c'est qu'on essaye à travers différents ateliers et travaux de structurer et favoriser la reconnaissance de la professionnalisation de la filière, et ce dont j'ai peur avec ça c'est qu'on sera pêcheur à nos heures perdues. C'est une crainte notamment pour tout ce qui est métier dépendant de la pêche, je pense notamment à ce qui vient après, la restauration et puis le commerce qui ont déjà du mal à avoir un apport constant en produits côtiers, ça va pas arranger les choses.

Collectivité : le groupe a proposé que l'activité principale de pêche puisse être mise en avant, mais avec cette possibilité de pouvoir diversifier son activité par exemple dans la mécanique, ou frigoriste etc… tout en laissant la liberté de pouvoir exercer son activité

Partenaire : le thème de l'atelier étant la pluriactivité, l'objectif est de discuter de ça et pas d'enlever le statut de pêcheur professionnel. L'idée est d'avoir cette possibilité dans un cadre règlementaire, et de reconnaître la pluriactivité qui existe de fait, mais qui n'est pas considérée, ce qui a amené certains pêcheurs qui tentaient de se professionnaliser à abandonner car ils ne pêchaient pas suffisamment.
En PN le statut de pêcheur professionnel peut être obtenu tout en ayant une autre activité avec un seuil de revenus déterminé. L'idée est que le pêcheur puisse exercer principalement son activité et à ces moments libres se former ou acquérir des savoir-faire où pratiquer d'autres activités s'il le souhaite. Au niveau gestion des ressources le fait que ce ne soit pas suivi fait qu'on n'a pas de données sur les prélèvements.

Pêcheur : la pluriactivité existe déjà de fait, car quand on passe 6 mois à terre à cause du vent ou du mauvais temps, il faut bien qu'on vive. Donc elle existe et elle existe au noir.

On parlait tout à l'heure des aides en cas d'intempéries, c'est une hérésie, il n'y a plus de sous dans les caisses. La pluriactivité a donc toute sa place dans notre métier. Ce qui ne va pas c'est que les salariés ont le droit d'être pluriactifs, certains salariés ont des patentes, et cela crée des inégalités.

Pêcheur : juste pour préciser l'action phare, le cadre juridique il faut le créer en général et le définir de façon très précise avec des moyens de contrôle adaptés. Le cadre juridique n'est pas spécifiquement dédié au maintien des populations sur leur territoire, c'est la conséquence du cadre juridique qui va le permettre et c'est positif.

Collectivité : le cadre juridique ça peut être aussi une loi de pays sur l'économie sociale et solidaire pour résoudre les problèmes que les non professionnels aussi rencontrent au travers de la création d'une coopérative par exemple.

Pêcheur : pour rebondir sur les craintes et avec l'annonce de la niña, les pêcheurs sont inquiets de savoir s'ils pourront sortir ou pas, c'est une première chose. Ensuite pour avoir sillonné la province Nord j'ai rencontré des pêcheurs qui ont cette double activité et au moment de faire leur déclaration pour être en règle ils se disent je vais arrêter la pêche parce que ça me rapporte pas, j'ai des contraintes, des charges et j'ai une deuxième activité qui me rapport plus, qui me sécurise, donc je vais abandonner la pêche professionnelle pour faire l'activité qui me rapporte.

Ça ne m'empêche pas d'aller à la pêche le week-end. On a donc une incompréhension ou une absence de vision de ce que ça peut entraîner. L'idée c'est vraiment de permettre aux pêcheurs de pouvoir subvenir à leurs besoins par un autre moyen quand il y a les intempéries où que le produit de la pêche n'est pas miraculeux.

Collectivité : On parle de déprofessionnalisation, la pluriactivité peut permettre de sécuriser les revenus.

Pêcheur : nous ne sommes que 500 pêcheurs, on parle de quotas et de gérer mieux la ressource, vous n'avez pas peur en ouvrant la pluriactivité que tous les autres actifs disent nous aussi on va être pêcheurs professionnels

Partenaire : de fait ça existe, est ce qu'on souhaite réfléchir à un cadre, avec des conditions d'accès spécifiques ?

CAP-NC : on peut faire un parallèle car la pluriactivité est assez répandue en agriculture, et dans le cadre de l'actualisation du registre la question a été débattue longuement. C'est la carte agricole qui donnait le statut, mais on ne voulait pas écarter l'activité traditionnelle. Le nouveau texte propose les AP agriculteur Professionnel en fonction d'un CA déclaré, en dessous d'1 million il y a l'agriculture traditionnelle et familiale (ATF) qu'on ne qualifie pas de professionnels. La pluriactivité n'est pas qualifiée car elle existe de fait. Il s'agit de reconnaître les pratiques.

3.3. Accompagnement

Quel rôle des institutions et organisations professionnelles pour accompagner au mieux la filière côtière?

Date et lieu : le 15 nov matin petite salle

Facilitatrice : Nolwenn Leddet

Co-facilitateur : Mickaël Lercari (SPNMCP), Luen Iopue (CAP-NC)

Liste des participants :

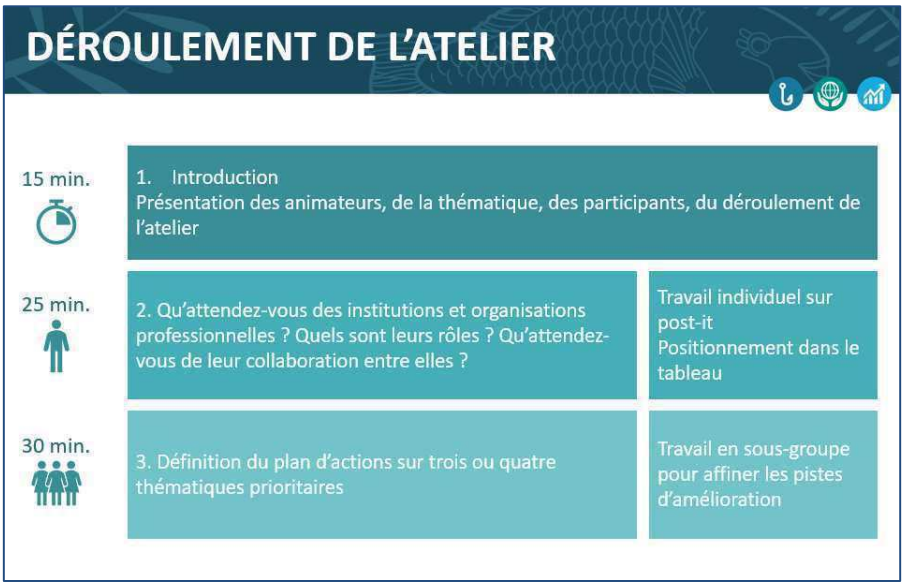
1.	Billy Wapotro	collectivité
2.	Marianne Dupuy-Guilloux	partenaire
3.	Eric Rossi	partenaire
4.	Pascal Velasco	partenaire
5.	Eric Richard	pêcheur
6.	Jerome Azzaro	collectivité
7.	Yannick Couete	collectivité
8.	Thierry Kameremoin	collectivité
9.	Abel Cica	pêcheur
10.	Julien Pages	collectivité
11.	Patrick Aifa	pêcheur
12.	Roger Gervy	pêcheur
13.	Marie-Renée Pabouty	pêcheur
14.	Emmanuelle Khac	élue

3.3.1. Déroulé de l'atelier

La méthodologie proposée permettait d'alterner une réflexion individuelle sur les éléments de diagnostic, une mise en commun de ceux-ci, et un travail en sous-groupes afin de définir le plan d'actions sur les thématiques prioritaires ayant émergé.

Les attentes des participants pour cet atelier sont tout d'abord d'avoir un temps d'échanges avec l'ensemble des acteurs de la filière afin de créer du lien, de nourrir leur réseau. L'enjeu de co-construction ressort également comme une attente majeure pour eux.

1.- Diagnostic de la situation actuelle



Premier constat : des attentes vis-à-vis de CAP-NC

Les participants reconnaissent avoir des attentes importantes vis-à-vis de la CAP-NC dont les pêcheurs sont devenus ressortissants cette année. Cette récente affiliation leur permet de comparer ce dont ils bénéficiaient jusqu'alors avec les formes d'accompagnement accordées aux éleveurs et aux agriculteurs qu'ils estiment mieux représentés qu'ils ne le sont actuellement.

La chambre d'agriculture et de la pêche est perçue comme un établissement bénéficiant de nombreux atouts : cette organisation hybride est à la fois un établissement public et une structure pilotée par les professionnels, son réseau est vaste et bien présent sur l'ensemble du territoire.

On peut distinguer plusieurs types d'attentes :

- **Représentation :** la CAP-NC a un rôle à jouer pour devenir le porte-parole de l'ensemble de la profession ; Les pêcheurs souhaitent être aussi bien représentés que les agriculteurs ;
- **Coordination :** la CAP-NC pourrait devenir le premier relais d'informations des pêcheurs concernant les questions de sécurité ou de fiscalité par exemple ;
- **Accompagnement sur le terrain** : Les pêcheurs font remonter un besoin d'accompagnement concernant l'organisation des visites de sécurité des navires ou concernant la mise aux normes. La CAP-NC pourrait également apporter des conseils liés à la gestion d'entreprise.

Deuxième constat : des besoins concernant les aides financières et la fiscalité

Si les participants apprécient les exonérations de TGC et la défiscalisation du gasoil pour le transport des produits, ils ont besoin d'une amélioration du système d'aides financières :

- Besoin d'aides financières dès les premiers salariés ;
- Création de zones franches urbaines ;
- Besoin d'harmoniser les aides financières entre collectivités ;
- Meilleur contrôle de l'attribution des aides.

2.- Elaboration d'un plan d'actions

Trois thématiques ont été choisies avec les participants pour être approfondies en sous-groupes :

- Les attentes vis-à-vis de CAP-NC ;
- Les aides financières et la fiscalité ;
- Un besoin de liens, d'informations et d'espaces de dialogue dédiés à la pêche

Thématique 1 : Les attentes vis-à-vis de CAP-NC

L'existence de CAP-NC préalable à la représentation des pêcheurs au sein de la chambre d'agriculture est un atout en soi. Cette structure est reconnue et bénéficie d'un bon maillage territorial. Il reste nécessaire de définir le rôle de CAP-NC et de communiquer sur les services qu'il propose à la filière.

Plusieurs objectifs ont émergé :

- Faire remonter les besoins des pêcheurs : formation, gestion d'entreprise, accompagnement défiscalisation, etc.
- Représenter les pêcheurs au même titre que les agriculteurs
- Travailler sur la caisse des retraites
- Accompagner les pêcheurs concernant la sécurité des navires

Les projets associés sont donc liés à la communication et à un travail de relais entre pêcheurs et institutions.

Thématique 2 : Les aides financières et la fiscalité

Un point positif soulevé par les participants est la présence d'agents de la CAP-NC sur le terrain. Cette délocalisation garantit une proximité attendue de la filière qui œuvre sur l'ensemble du territoire. Les codes de développement offrent de plus un cadre à ces aides proposées par les provinces.

Plusieurs limites sont pourtant soulevées lors de l'atelier :

- Un besoin d'harmonisation des aides entre provinces ;
- La défiscalisation est aujourd'hui limitée aux pêcheurs ayant plus de deux ans d'activité. Cette restriction est dommageable aux pêcheurs désireux de lancer leur entreprise ;
- Un conditionnement des aides à un prêt bancaire ;
- Le plafond des aides apparait inadapté à la réalité du terrain de la profession.

Trois objectifs émergent du travail sur cette thématique :

- Rendre la défiscalisation accessible aux pêcheurs ayant moins de deux ans d'activité ;
- Adapter les aides au contexte (par exemple la hausse du coût des matières premières, ou les aléas climatiques) ;
- Etendre le régime fiscal des agriculteurs aux pêcheurs.

A ces objectifs s'ajoutent des actions concrètes à mettre en œuvre :

- Création d'une caisse intempéries ;

- Mise en place d'un groupe de travail sur les aides réunissant des pêcheurs, les provinces et OPP ;
- Intégration du groupe de travail sur l'autosuffisance alimentaire pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie.

Thématique 3 : Un besoin de liens, d'informations et d'espaces de dialogue dédiés à la pêche

La filière bénéficie aujourd'hui de plusieurs atouts identifiés par les participants :

- Le portail CCI facilite aujourd'hui la création d'entreprise
- Les professionnels sont relativement structurés
- Les provinces sont impliquées aux côtés de la filière.

La principale difficulté soulevée tient à la répartition des compétences et à la présence de plusieurs organisations aux côtés de la filière, ne facilitant pas la recherche d'une information, les synergies ou la coordination d'une manière plus générale.

Les pêcheurs auraient besoin que ces synergies voient le jour, afin de voir émerger des objectifs partagés. Les informations ont besoin d'être mises en commun et partagées de manières fluide et unifiée. Une organisation collective souple (type charte de la pêche) permettrait de réaliser un bilan et une évaluation des actions mises en place, notamment après ces Assises de la Pêche.

Photo de l'atelier

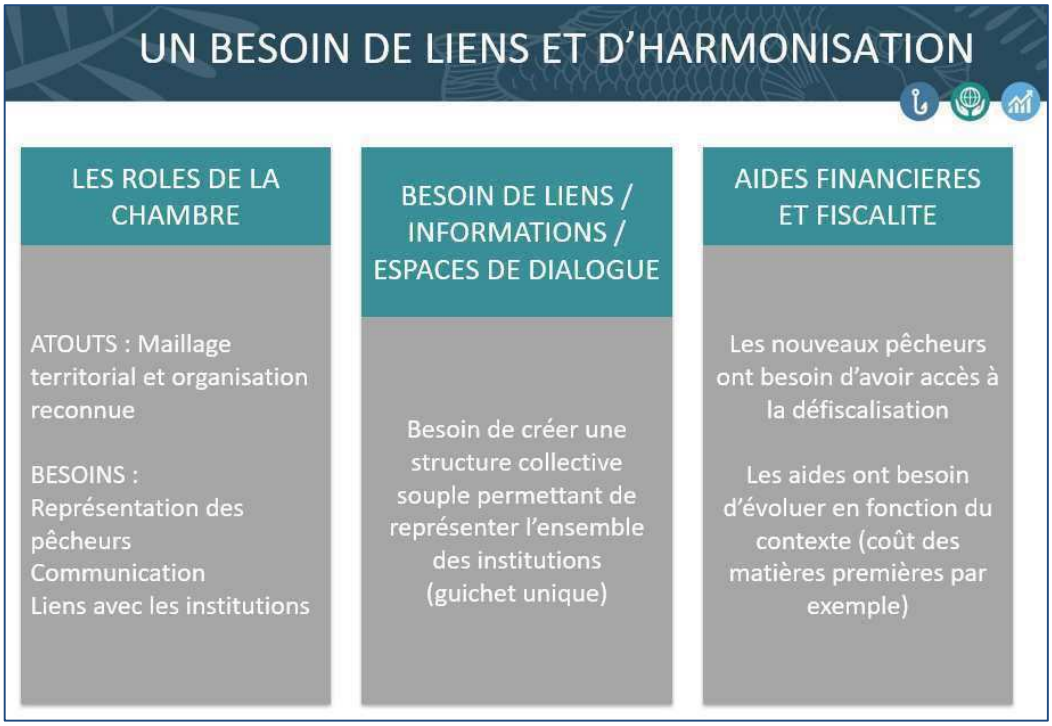


Synthèse accompagnement:

L'atelier a fait ressortir le rôle clé qui est attendu de la Chambre d'agriculture et de la pêche (CAP-NC), à la fois pour représenter les pêcheurs ainsi que pour créer du lien entre eux et avec les autres institutions.

Le système d'aide pourrait être à la fois plus souple et plus réactif. Un groupe de travail transversal dédié permettrait d'harmoniser et de mieux adapter les aides aux besoins des pêcheurs.

3.3.2. Restitution de l'atelier (2ème restitution)



Remarques et questions de la salle :

Pêcheur : Je voulais revenir sur un point qui n'est pas complètement clair pour moi.
Le guichet unique c'est justement une des missions du pôle pêche de la Chambre d'Agriculture, c'est pour faire mieux connaître le rôle de la Chambre d'Agriculture aux différents pêcheurs et de mieux comprendre pourquoi nous avons intégré cette structure.

Pêcheur : Oui c'est peut-être parce que on n'a pas bien complété l'exposé par manque de temps mais quand on parle de guichet unique c'est bien en lien avec la Chambre d'Agriculture.

CAP-NC : j'ai participé à cet atelier, je suis directeur de la CAP, et pour clarifier, le guichet unique c'est pour un agriculteur comme un pêcheur qui peut venir dans ce lieu pour lui faciliter la vie, il peut faire toutes les démarches administratives dans les antennes comme au siège, ça la Chambre d'Agriculture et de la pêche peut parfaitement le faire.
Une autre idée est de faire du lien et d'avoir des espaces de dialogue entre tous les acteurs qui interviennent dans le monde de la pêche et la réflexion est de savoir dans quelle organisation. On connait bien la démarche de charte bovine qui est une démarche bien structurée, qui a 10 ans de recul, et qui réunit tous les acteurs, institutionnels et professionnels dans une structure collective souple, il y a un engagement moral, c'est un lieu de partage et d'intelligence collective où chacun apporte sa contribution que ce soit les provinces, la NC, les syndicats, la chambre. De cette instance de partage et d'échanges sortent des propositions qui sont portées sous forme de loi de pays ou délibérations. C'est un outil qui donne des orientations et un cap. C'est complémentaire à ce qu'on fait aujourd'hui, en 2007 vous avez fait les Assises qu'on refait aujourd'hui avec tout le monde après 15 ans, c'est pas évident alors qu'avec une organisation qui se réunit toute l'année avec des COPIL et des GT en amont cela permet de suivre le plan d'actions qui sera mis en œuvre.
Il y a les apiculteurs qui ont demandé une démarche similaire à la charte bovine et les systèmes alimentaires qui réfléchissent à cette même dynamique. La pêche peut peut-être s'en inspirer.

Partenaire : un commentaire qui rejoint justement les besoins en termes de communication. Les équipes techniques qui sont sur le terrain constatent que quand le sujet de l'intégration des pêcheurs à la chambre est abordé par les pêcheurs, même nous, équipe technique, on n'est pas briefé sur la plus-value pour les pêcheurs d'avoir intégré la Chambre, ce serait bien dans un futur proche de présenter les mandats et les rôles de la chambre en lien avec les pêcheurs pour que nous, partenaires proches, soyons en capacité de bien transmettre le message et contribuer à convaincre les pêcheurs de s'inscrire à la chambre.

Elu : nous avons affaire à des gens de métier, à des acteurs économiques et c'est vrai que sur l'accès à la donnée, sur le poids des secteurs dans l'économie, j'ai fait des démarches auprès de la chambre pour avoir des chiffres, si on veut mettre en place des projets ou des formations on a besoin de données, de communication et de transparence, par ex pour faire un business plan lié à un projet ou rédiger une note.

CAP-NC : on n'a pas de données exhaustives sur l'agriculture et la pêche, on n'a pas de lieu où on recense de la donnée, c'est pour ça que des sites comme agriconnect se mettent en place, ou des sites d'autres structures, on voit bien que c'est un enjeu majeur la capitalisation des informations et des données.
La pêche à la CAP c'est tout nouveau, Denis vient d'arriver et n'est pas à temps plein et Luen nous a rejoint il y a quelques mois. Les élections pour les pêcheurs et les agriculteurs auront lieu le 14 décembre.

3.4. Gestion durable de la ressource et cohabitation des usages

Comment réguler l'effort de pêche de façon adaptée pour une gestion durable de la ressource ?
Comment mieux partager l'espace et la ressource entre les usages ?

Date et lieu : le 15 nov matin & après-midi salle plénière

Facilitatrice : Bibiana Jurado

Co-animateurs : Matthieu Juncker, Pablo Chavance, Léa Carron et Liliane Fabry

Liste des participants :

1.	Vaiana Royer	pêcheur
2.	Mickaël Royer	pêcheur
3.	Ariella D'Andrea	partenaire
4.	Diana Tidjine	pêcheur
5.	Simon Van Wynsberge	partenaire
6.	Binh Tran	partenaire
7.	Rodrigue Tiavouane	collectivité
8.	Alice Pierre	collectivité
9.	Solène Devez	partenaire
10.	Fabien Taana	pêcheur
11.	Kelly Leroy	pêcheur
12.	Monique Feta	pêcheur
13.	Antoine Gilbert	partenaire
14.	Ginette Boula	pêcheur
15.	Caroline Ton	partenaire
16.	Albert Ouaiegnepe	pêcheur
17.	Edmond Laene	collectivité
18.	Eric Drollet	pêcheur
19.	Julie Petit	partenaire
20.	Emmanuella Agouréré	pêcheur
21.	José Rolland	pêcheur
22.	Chloé Faure	partenaire
23.	Nicolas Guillemot	partenaire
24.	Julie Buttin	collectivité

En plus l'après-midi

1.	Laurent Pascal	pêcheur
2.	Mario Lopez	pêcheur
3.	Jean Val Fauritte	pêcheur
4.	Lucie Duvivier	pêcheur
5.	Karine Ducharne	pêcheur
6.	Julie-Anne Kerandel	partenaire
7.	Marine Marziac	pêcheur
8.	Théau Gontard	collectivité

Objectifs de l'atelier :

- Sensibiliser les pêcheurs professionnels aux enjeux liés à la gestion durable de la ressource de pêche en NC
- Questionner les acteurs sur l'efficacité des outils existants pour mieux préserver la ressource, en particulier en ce qui concerne la lutte contre la pêche illégale et les efforts de collaboration en faveur de la collecte de données scientifiques
- Identifier les moyens à mettre en œuvre pour acquérir de la donnée concernant la pêche non-professionnelle en NC
- Cartographier les parties prenantes concernées par la gestion durable de la ressource en NC
- Identifier les besoins sous-jacents pour chacune des parties prenantes
- Lister les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux besoins des parties prenantes

3.4.1 Déroulé des ateliers

Les deux ateliers ont suivi le déroulé suivant :

1ère partie (15min) :

Accueil des participants, rappel des objectifs, définition du cadre (règles), présentation de la méthodologie et activité brise-glace.

2ème partie (1h30) :

Atelier de travail collaboratif pour aborder la question indiquée dans le titre

3ème partie (5min) :

Feedback de l'atelier

Deux activités brise-glace ont été proposées :

1. Réalisation d'une carte imaginaire de la Nouvelle-Calédonie en fonction de la provenance des participants (le matin)
2. Identification des sous-groupes de travail à partir des cris des animaux endémiques à la Nouvelle-Calédonie (après-midi)

Méthodologie des deux ateliers collaboratifs :

Le matin, la thématique de la gestion durable de la ressource de pêche en Nouvelle-Calédonie a été travaillée sous forme d'un « World Café ». Au total, quatre questions ont été soumises à discussion au sein de quatre tables rondes. Chaque table ronde a été animée par une personne préalablement désignée par l'équipe organisatrice. Une restitution des idées clés issues de chaque table ronde a eu lieu en début d'après-midi, en guise d'ouverture de l'atelier sur le partage de l'espace et de la ressource de pêche entre les usages.

Cette deuxième thématique a été abordée sous le prisme des besoins de chacune des parties prenantes impliquées dans la gestion durable de la ressource. Quatre sous-groupes de 6 à 7 personnes ont été constitués. Une cartographie des parties prenantes a été coconstruite entre tous les participants, puis un travail d'identification des besoins a été réalisé en sous-groupes. L'atelier s'est achevé avec l'élaboration d'une liste des moyens à mettre en œuvre pour satisfaire les besoins de chacune des parties prenantes identifiées.

Feedback des participants :



GALERIE PHOTO Atelier du matin









Atelier de l'après-midi







3.4.2. Synthèse du contenu produit au sein de l'atelier 6

Comment réguler l'effort de pêche de façon adaptée pour une gestion durable de la ressource ?

QUESTION n°1 : La règlementation est-elle adaptée/suffisante pour assurer une gestion durable de la ressource ?

(Table ronde animée par Matthieu Juncker)

- La règlementation est fournie mais elle mérite d'être appliquée
- Une volonté partagée d'appliquer scrupuleusement cette règlementation, sans passe-droit
- Plus de contrôle (bord de route, via les publications sur les réseaux sociaux…), plus de verbalisation (pêche illégale, période -ex : Picot rayé- occupation illégale du Domaine Public Maritime qui limite l'accès à la ressource) et qui soit largement médiatisée
- Consultation préalable des pêcheurs et des scientifiques dans le processus de révision de la règlementation
- Avoir un traitement différencié des pêcheurs professionnels et non-professionnels, notamment sur la quantité de produit prélevé (quota à la baisse sur les pêcheurs non-pro)
- Être mieux informés des règlementations coutumiers (pratiques de pêche, réserves…)
- La règlementation mieux adaptée au contexte local et qui pourrait être améliorée en se basant d'avantage sur des données scientifique pour éclairer les décisions.

(Table ronde animée par Léa Carron)

- Avoir un cadre commun et des spécifications par province et pas une règlementation par province
- Augmenter les moyens de la province des iles Loyauté pour la gestion, la surveillance et le contrôle
- Règlementer les prix et les marges (des distributeurs en particulier)

(Table ronde animée par Liliane Fabry)

- Faire respecter/appliquer l'interdiction de vente pour les non pros. C'est une demande forte de la part des pêcheurs pro mais il n'y a pas assez d'effectifs/ils sont trop peu nombreux comparés aux non pros pour faire entendre leur voix. Avec cette tolérance de facto, le pêcheur pro est tenté de rester non pro : + facile car pas de paperasse et moins de contraintes
- Partager les connaissances sur la ressource aux pros et non pros. Règlementer en fonction de l'état de santé de la ressource et des impacts de la pêche.
- Considérations sur le filet dont l'utilisation pourrait être restreinte selon les contextes : utilisation en eaux profondes seulement/ interdite pour les herbivores en eaux peu profondes/ s'assurer que le filet perroquet à bosse n'est utilisé que pour cette espèce

(Table ronde animée par Pablo Chavance)

- Harmoniser les règlementations entre les provinces (+ Gouv et Etat, pour CITES par exemple):
  Exemple : holothurie, perroquet à bosse, règlementation en PIL
- Créer des comités/groupe de travail à l'échelle pays (inter-collectivité) par pêcherie
- Améliorer l'accessibilité de la consultation publique préalable à une nouvelle règlementation ciblant les professionnels
- Avoir un processus de consultation formel dans chaque province
- Éviter les études « one shot » et avoir des données + régulières sur les ressources
- Envisager une contribution financière/taxe des non-pro pour alimenter un budget étude?

QUESTION n°2 : Comment concilier les usages avec les ressources de pêche disponibles ?

(Table ronde animée par Matthieu Juncker)

- Une absence d'information sur les espaces/réserves coutumiers
- Besoin d'être mieux informé sur la règlementation par de la communication et sensibilisation (pourquoi, enjeux)

- Ne pas faire que des AMP qui ont pour conséquence de reporter la pression sur les zones non protéger. Limiter la pression de pêche et gérer par des quotas, nombre d'autorisations de pêche, taille, engin de pêche en plus des AMP
- Favoriser le dialogue en amont pour éviter les conflits. Faire discuter les parties prenantes avant la mise en place d'une gestion/d'une règlementation en tenant compte des habitats essentiels pour les ressources marines (mangroves, herbiers…). S'inscrire dans un processus de cogestion des ressources marines
- Encourager les comportements vertueux, développer une conscience collective (en plus de la stratégie de « tout règlementer »

(Table ronde animée par Léa Carron)

- Limiter le nombre de licences/autorisations de pêche par zone
- Adapter les quotas pour les plaisanciers et pas pour les professionnels
- Revoir le type et la classification des aires marines protégées existantes afin d'éviter la concentration de pêcheurs aux mêmes endroits aux mêmes moments (effet de report de l'effort de pêche sur une zone proche d'une AMP), en particulier autour de Nouméa
- Propositions :
    - Faire des réserves tournantes
    - Ouvrir certaines réserves mais avoir des contrôles plus fréquents et adaptés

(Table ronde animée par Liliane Fabry)

- Faire appliquer la règlementation sur l'interdiction de vente des non pros, pour qu'ils ne concurrencent pas les pros (mais « pour manger ça va »). Mettre des moyens supplémentaires pour ce faire. Par exemple, une petite taxe sur les non pros.
- Changer les modes de contrôle : ex obligation de montrer sa carte de pêche pour être en mesure de vendre à un colporteur/poissonnier/distributeur/marché. Cette traçabilité des achats rendra impossible la vente des non pros
- Identifier et clarifier les zones coutumières (ou périodes) : ex, les bois avec feuilles de cocotiers ne parlent pas à tout le monde. Communiquer les décisions des chefs de district pour élargir cette communication pour que tous ceux concernés soient au courant
- Revoir la règlementation des 40kg (non pro) à la baisse. Ne pas cumuler quota poisson côtier et poisson du large (on choisit l'un ou l'autre pour une sortie)

(Table ronde animée par Pablo Chavance)

- Non professionnels :
    - Occupation des zones de pêche
    - Ventes illégales
- Volonté de veiller au respect de la règlementation et moyens de surveillance (ex : identification des engins de pêche + nb)
- Protection « informelle » de certaines zones :
  (-) Empêche d'aller pêcher
  (+) Effet positif sur les ressources
- Formaliser les zones coutumières / de gestion spécifique et définir les règles (cogestion locale)

QUESTION n°3 : Comment évaluer la pêche non-professionnelle ?

(Table ronde animée par Matthieu Juncker)

- Suivi scientifique low-cost, réplicable à l'échelle du pays et qui s'appuie sur les partenaires locaux
- Miser sur la sensibilisation pour inciter les pêcheurs non-pro à des pratiques plus durables et à déclarer leur pêche, plutôt que par la contrainte qui les braque ;
- Pour se faire, mener des actions de communication et de sensibilisation pour faire changer les mentalités ;
- Mise à disposition d'applications numériques ergonomiques et accessibles à tous, permettant de renseigner les captures ;
- S'appuyer sur les garde-natures pour collecter de la donnée au cours de leurs missions sur le terrain ;
- Un système d'observateur pourrait encore être déployé pour un suivi des captures sans faire craindre un contrôle et une sanction.

(Table ronde animée par Léa Carron)

- Différencier les quotas de poisson pélagique et poisson lagonaire et ne pas pouvoir les additionner
- Revoir les quotas à la baisse
- Avoir des quotas par espèce
- Harmoniser la règlementation
- Avoir une traçabilité des produits, afin de connaître la part des professionnels et des non-professionnels sur les étals des marchés
- Permettre aux gardes nature de collecter de la donnée en plus des contrôles effectués
- Faire une enquête sur la consommation des ménages (dernière date de 2016)
- Mettre en place une taxe du même type que la vignette de voiture pour les non-pro
- Délivrer des autorisations de pêche payantes et faire déclarer les prises et les captures via des fiches de pêche électroniques

(Table ronde animée par Liliane Fabry)

- Par des enquêtes (consommation, étude usages)
- Par des observateurs aux mises à l'eau (qui ne verbalisent pas)
- En communiquant et informant les gens sur pourquoi faire des suivis, afin qu'ils acceptent d'auto déclarer leurs captures (donc mettre en place des systèmes de collecte de ces déclarations)
- Profiter des gardes nature pour que lors de leurs contrôles ils collectent aussi de la donnée
- Récolter les infos de vente dans les marchés et foires de manière systématique, à la charge de l'organisateur
- Répertorier les pêcheurs non pro (de manière non payante et non contraignante)

(Table ronde animée par Pablo Chavance)

- « Collecter les données »
- Suivre et quantifier le non pro est très difficile / lourd
- Contrôle quotas plaisancier (+ revente)
- Changer les règles ? Autoriser la vente d'une partie de sa production contre une déclaration pro (et donc fourniture données)
- Suivre les flux commerciaux
- Donner envie aux plaisanciers de déclarer volontairement

QUESTION n°4 : Comment renforcer la collaboration entre les acteurs pour permettre une gestion fine de la ressource ?

(Table ronde animée par Matthieu Juncker)

- Former un comité réunissant tous les acteurs à fréquence plus régulière (comme des assises mais au format allégé) : collectivité, pêcheurs pro/non-pro, scientifiques, associations environnementales. Ce comité pourrait s'appuyer sur des structures déjà existantes (ex : comité de gestion du CEN, OEIL...).
- Ce comité permettrait de suivre les avancées sur la feuille de route (schéma directeur). Il permettrait de former une « communauté de pêcheurs » avec des liens et d'avantage de collaboration entre ces acteurs qui se connaissent relativement peu. Il permettrait aussi de mener une réflexion, une filière, une règlementation pays avec des adaptations aux spécificités locales
- Disposer d'une interface numérique pour partager au quotidien des informations entre acteurs de la pêche, pour alerter : site web de l'OPC ? Réseaux sociaux…
- Partager des connaissances entre scientifiques et pêcheurs (faire le lien avec l'atelier « formation »)

(Table ronde animée par Léa Carron)

- Avoir un ou des évènements de types « Assises de la pêche » plus régulièrement pour pouvoir communiquer avec et entre pêcheurs, pas forcément à l'échelle pays
- Renforcer les moyens des fédérations provinciales
- Créer des lieux ou dans un premier temps utiliser les lieux existants pour permettre la rencontre les acteurs de la pêche (pêcheurs, institutions, services techniques)

- Renouer le lien entre les professionnels et les institutions et scientifiques en communiquant plus régulièrement sur les résultats obtenus grâce à leurs données
- Faires des retours, bilans annuels aux pêcheurs grâce à leurs données pour les inciter à collaborer (retour individuels ou anonymisés à l'échelle de la province/commune)
- Mieux collaborer pour mieux contrôler (renforcer le lien entre garde nature et gendarmes par exemple)
- Disposer de données scientifiques fiables, solides et régulières

(Table ronde animée par Liliane Fabry)

- Créer une interface entre pêcheurs pros et élus pour faire remonter les infos (rôle CAP NC ?)
- Mieux communiquer sur les rôles, responsabilités et métiers de chacun des acteurs de la filière
- Mettre en place une traçabilité achat-vente auprès des pros (pour limiter la vente des non pros)
- Réviser la règlementation des 40kg (non pro) en associant les pêcheurs de plaisance
- Réitérer un événement qui rassemble les gens, comme les assises, de manière + fréquente
- Eduquer- faire prendre conscience aux gens de manière large les problématiques sur la durabilité/préservation de la ressource

(Table ronde animée par Pablo Chavance)

- Que les scientifiques embarquent + avec les pêcheurs : connaitre la réalité de terrain
- Avoir des canaux dédiées/points de contacts pour faciliter la remontée d'informations du terrain
- Manque d'informations/explications sur les raisons de modifications de la règlementations (et donc info sur les traits de vie des espèces – des écosystèmes)
- Développement d'outils numérique mais conserver en parallèle fiches de pêche papier pour une partie des pêcheurs.

3.4.3. Synthèse du contenu produit au sein de l'atelier 7

Comment mieux partager l'espace et la ressource entre les usages ?

Tableau récapitulatif des parties prenantes répertoriées, avec liste des besoins associés et des moyens à mettre en œuvre.

Partie prenante	Besoins	Moyens à mettre en œuvre
Collectivités *(État, provinces, communes)*	- Plus de communication (harmonisation) - Budget (moyens de contrôle, de suivi, d'accompagnement filière), meilleure répartition du budget - Données scientifiques - Finance (mécénat, BE)	- Réunions de syndicats + associations : trace de ce qui a été dit sous différents formats : mail, guides, flyers, site internet, point relais info. - Mener plus d'études scientifiques - Répondre à des AAP + demandes de fonds privés
Pêcheurs (*Pro et non-pro) Fédérations, aquaculteurs*	- Plus d'aides - Mieux comprendre les impacts de certains engins et techniques sur la ressource - Régulation de l'impact des non-pro	- Mettre en place un Fonds de solidarité (intempéries) - Mieux repartir les aides existantes
Autorités de contrôle et instances judiciaires *Douanes, gendarmes, gardes nature, SIVAP*	- Faire appliquer la règlementation strictement - Sanctionner les infractions - Plus de moyens pour mieux contrôler	- Plus de moyens humains et matériels (avec aval des politiques) pour plus de contrôles - Bien former les contrôleurs (aux différentes pratiques et produits)

	- S'assurer de la qualité sanitaire des produits vendus	- Responsabiliser : création des sentinelles pour surveiller en utilisant les moyens existants (pêcheurs) - Signalement des intoxications - Protocole de la qualité des produits
Associations environnementales	- S'assurer que la ressource/les écosystèmes sont bien préservés - Sensibiliser/accompagner les populations	- Données des suivis - Stratégie de communication - Moyens humains et matériels
Organismes parapublics *CAP, CPS, OPC*	- Fédérer les acteurs autour des enjeux de gestion - Communiquer	- Sensibiliser les jeunes, impacter les consciences au sein des foyers (pas uniquement à l'école)
La mer/ le lagon	- Bonne santé écologique - Pas d'impact négatif - Du respect	- Moins de pollution (usine, paquebot, marine des transports, pollution plastique, crème solaire…) - Plus de réserves tournantes - Gestion concertée et durable des ressources - Limiter les captures accessoires, sélectivité des engins de pêche, licences pro et non-pro (plaisanciers)
Coutumiers *Aires coutumiers, chefferies*	- Des ressources pour les générations futures - Partage de la ressource - Respect des espaces protégés	- Communication dans les deux sens : pêcheurs pro et non-pro - Réserves coutumiers cartographiées - Mesures de gestion coutumières - Connaissances scientifiques pour la gestion transmises aux coutumiers.
Scientifiques *Bureaux d'études*	- Vulgariser les finalités et les besoins. Diffusion et compréhension du message : relais humain et technique - Moyens humains et financiers pour acquérir de la donnée	- Plus d'argent - Projets d'envergure - Échanges internationaux, réseaux des scientifiques Orientation politique
Tourisme/loisirs *Pêche gros, plongée, baleines*	- Avoir des endroits exceptionnels accessibles (faune, biotope) - Aller au plus près des animaux parfois sans respecter les règles	- Connaissance du site - Encadrement, formation - Équipement adapté - Contrôle - Connaissance sur les espèces
Filière avant *Fournisseurs, commerçants : accastillage, bateaux, matériel de pêche*	- Plus d'usagers de la mer (plaisance) - Stabilité de la règlementation des engins de pêche	- Promotion, mise en valeur des activités en mer - Anticipation des changements de règlementation - Représentation et participation dans la prise de décision
Filière après *Distributeurs, vendeurs, restaurateurs*	- Moins de vente illégale - Stabilité d'approvisionnement (traçabilité) - Hygiène - Variété des espèces - intérêt d'une gestion durable	- Contrôles - Feuille de route (Assises) pour une visibilité à long terme - Prix d'achat bas : approvisionnements réguliers, diversité. Encourager l'activité de pêche + usage des différentes techniques.

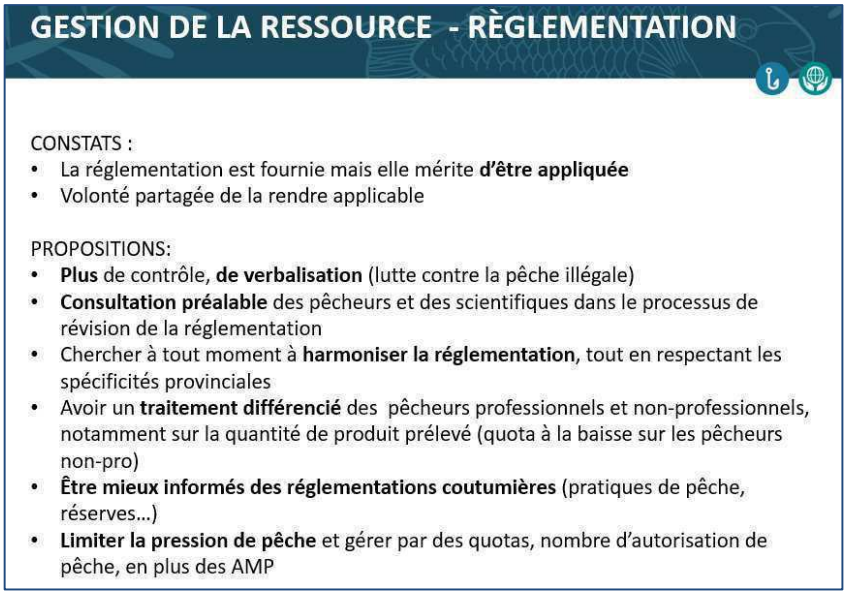
Synthèse ressource:

La gestion durable de la ressource nécessite de renforcer certains aspects de la règlementation et qu'il y ait davantage de contrôles. Le suivi de la ressource implique de collecter plus de données, notamment sur les captures de la pêche non professionnelle qui constituent une part importante des prélèvements.

La communication doit être renforcée pour impliquer tous les acteurs et éviter les conflits d'usage. Il s'agit de favoriser le dialogue et de créer du lien entre toutes les parties prenantes, qui sont nombreuses avec des besoins et des intérêts spécifiques.

3.4.4. Restitution de l'atelier 6 (3ème restitution)





GESTION DE LA RESSOURCE - SUIVI

CONSTAT :
- Une connaissance très partielle de la pêche non-professionnelle
- L'essentiel de captures provient de la pêche non-professionnelle

PROPOSITIONS :

- **Suivi scientifique** low-cost, réplicable à l'échelle du pays ;
- **Déclaration volontaire** des captures par les pêcheurs non-professionnels
- Mener des actions de **communication et** de **sensibilisation** pour pour faire changer les mentalités : plutôt que de braquer les pêcheurs non-pro, les inciter à déclarer leur pêche
- Mise à disposition **d'applications numériques accessibles à tous**, permettant de renseigner les captures ;
- S'appuyer sur les **garde-natures pour collecter de la donnée** ;
- Profiter de **tout évènement** et des **occasions** possibles **pour collecter de la donnée** (foire, marché, fête communale, réseaux sociaux, etc.)

GESTION DE LA RESSOURCE - COMMUNICATION

CONSTAT :

Communication déficiente entre les acteurs :
- Une absence d'information sur les espaces/réserves coutumiers
- Très peu d'échanges ente les pêcheurs pro et non-pro
- Conflits d'usage sur l'espace

PROPOSITIONS :

- **Favoriser le dialogue en amont** pour éviter les conflits → processus de co-gestion : avant la mise en place d'une gestion/d'une réglementation, pendant sa mise en application et à posteriori pour la faire évoluer
- **Mieux informer** les pêcheurs non-professionnels sur la **réglementation en vigueur** ;
- Ecrire et faire connaitre la réglementation sur les **espaces coutumiers**
- **Former un comité** réunissant tous les acteurs à fréquence plus régulière (Assises au format allégé).
  --> Création du lien, renforcer la collaboration entre les parties prenantes, suivre les avancées sur la feuille de route (schéma directeur)

3.4.5. Restitution de l'atelier 7 (4ème restitution)

ESPACE, RESSOURCE ET USAGES

CONSTAT:
Foisonnement des parties prenantes (+12 identifiées)
Diversité des besoins : plusieurs besoins identifiés par partie prenante

PROPOSITIONS:
- **Concilier** les différents usages,
- par une **meilleure compréhension** des besoins des parties prenantes
- Dans l'objectif final de **gérer durablement la ressource**.

Quelques exemples d'analyse des parties prenantes travaillés en atelier :

Parties prenantes	Besoins	Moyens à mettre en œuvre
Pêcheurs pro	Du soutien et d'être sécurisé dans leur activité	Fonds de solidarité (intempéries)
Assoc environnementales	S'assurer que la ressource et les écosystèmes sont bien préservés	Disposer des résultats de suivi environnementaux et des ressources marines
Coutumiers	Respect des espaces protégés	Que les réserves coutumières soient respectées et connues des tous

Remarques et questions de la salle :

Partenaire : je pense que ça a été très bien identifié sur les sources potentielles des données du non professionnel, ce qu'il faut comprendre c'est que ça demande un boulot monstre pour s'assurer d'être connecté à toutes ces sources et pour traiter l'information. Il faut des moyens pour mouliner cette donnée et la transmettre aux différentes parties prenantes.

Partenaire : Il faut effectivement que l'observatoire soit doté de moyens humains pour renseigner ces indicateurs mais on peut s'appuyer sur des outils numériques permettant aux non pro de transmettre des données ainsi que les gardes-natures pour alimenter de manière simple l'OPC. On est d'accord que le chantier est immense.

Collectivité : je vais juste apporter un complément d'information. La difficulté à laquelle on fait face en Nouvelle-Calédonie notamment pour la pêche plaisancière c'est ce maillage territorial qui est extrêmement vaste et c'est difficile d'aller collecter de l'information avec une population faible et répartie partout sur le territoire. Je vais vous donner un exemple pour les captures d'espèces par la pêche non professionnelle, Hawaii a règlementé les captures de vivaneaux profonds (deep five), elles sont règlementées pour la pêche professionnelle mais également pour la pêche plaisancière avec un quota extrêmement serré, avec une obligation de déclaration de capture pour chaque journée de pêche qui est opérée par un professionnel, et de report de ses captures avec des mesures. C'est extrêmement ambitieux mais ça serait le genre de chose vers lequel il faudrait tendre en NC.

Pêcheur : Il faut que la PS implique les clans de la mer. A Maré, quand c'est la saison de la fête de l'igname, les clans ferment la mer, interdisent la pêche à certains endroits. La PS a autorisé la chasse aux requins qui est un esprit totem pour nous. Il faut gérer la ressource avec les réalités de ce pays.

Pêcheur : je suis content d'être venu, je crois que je suis le seul non pro dans la salle. Par rapport à ce qui va être fait à l'avenir, pour ma part, je serais content d'être associé à ce projet pour la collecte de données. Je suis volontaire pour participer.

Pêcheur : la volonté des professionnels c'est harmoniser, règlementer, de sorte que les professionnels puissent vraiment vivre de leur activité il n'est pas question d'aller matraquer les plaisanciers. En NC, on est agriculteur et on est pêcheur de Belep à l'IDP. On est conscient que chaque famille a besoin de se nourrir, plante les ignames et va à la pêche. Il faudrait plus de communication et de collaboration avec les associations de plaisanciers et de locaux pour trouver des solutions satisfaisant tout le monde et nous permettent, à nous professionnels qui avons des charges, de pouvoir vivre. On peut s'entendre sur la règlementation à mettre en place dans le pays.

Pêcheur : je voudrais souligner l'importance de l'arrivée de PROTEGE dans nos vies en tant que professionnels qui a impulsé beaucoup d'actions dans le but de collecter des données ou des études qui permettent aux élus de faire des lois qui nous concernent. Et j'espère beaucoup que l'observatoire aura un avenir pour nous tous.

Partenaire : merci beaucoup pour cette intervention PROTEGE c'est un projet financé par l'UE qui accompagne les politiques publiques, après 2 ans on ne peut qu'espérer que l'OPC soit pérennisé et bien doté. Cette initiative existe aussi à Wallis-et-Futuna, ce qui permet d'avoir des données excellentes à l'échelle du Pacifique. Ce n'est pas que pour la gestion de la ressource, on parle d'économie, de social, c'est une pierre angulaire dans la stratégie de pêche.

CAP-NC : On rêve d'un l'équivalent de l'observatoire sur la partie agriculture. Il existe des statistiques agricoles collectées par la DAVAR, et données morcelées en différents endroits. Mais on n'a pas un lieu qui centralise les données technico-économiques. On a une application phyto One avec des relevés sur les ravageurs qui est utilisée par les techniciens des provinces, Repair, Bio-caledonia qui alimentent la base de données.

Collectivité : Chaque bateau a une immatriculation et un nom. Il est possible d'envoyer des données sur les captures.

Partenaire : Nous avons en atelier nommée la mer comme l'une des parties prenantes car elle a besoin d'être entendue.

Partenaire : on a parlé que de l'impact des pêcheurs mais si on est dans un environnement dégradé, que ce soit par la pollution minière, organique, pesticide ou l'aménagement du littoral on va impacter la ressource en poissons. L'environnement est un point clé de la gestion durable des ressources.

Elu : est ce qu'il a été évoqué la reconnaissance des pêcheurs à pied en PS ?

Collectivité : il y a peut-être une petite méconnaissance du code de l'environnement de la province Sud car le nombre de nasses est lié au bateau à pied, c'est écrit dans le code de l'environnement le nombre de nasse est limitée par action de pêche à bord d'un navire ou en pêche à pied. Il n'y a pas de pêcheur professionnel à pied en PS.

Collectivité : si je peux me permettre un commentaire dans ce qui a été présenté ce matin, il y a un gros besoin de lien et de communication de toutes les parties prenantes.

3.5. Règlementation relative à la sécurité des navires

La règlementation relative à la sécurité des navires : quels adaptations et moyens d'accompagnement pour une bonne mise en œuvre localement ?

Date et lieu : le 15 nov après-midi salle plénière

Facilitatrice : Emma Colombin

Co-facilitateur : Julien Pages et Luen Iopue

Liste des participants :

1.	Max Kastavi	pêcheur
2.	Christophe Puntonet	pêcheur
3.	Billy Wapotro	collectivité
4.	Pascal Grimm	pêcheur
5.	Eric Richard	pêcheur
6.	Bruno Bouaoui	pêcheur
7.	Serge Chambonnier	pêcheur
8.	Thomas Wayaridri	partenaire
9.	Abel Cica	pêcheur
10.	Elianne Viratelle	pêcheur
11.	Nicolas Hernu	pêcheur
12.	Ariella D'Andrea	partenaire
13.	Franck Letord	pêcheur
14.	Inconnu	pêcheur
15.	Inconnu	pêcheur

Objectifs de l'atelier :

- Identifier les problématiques rencontrées par les pécheurs professionnels par rapport à la règlementation en vigueur (règlement 227)
- Lister les solutions à mettre en œuvre adaptées à la réalité du terrain
- Explorer les pistes d'homologation possibles en NC des bateaux construits dans la région

3.5.1. Déroulé de l'atelier

1ère partie (10min) :

Accueil des participants et tour de table, annonce des objectifs de l'atelier (affichés sur paperboard) et présentation de la méthodologie.

2ème partie (25min) :

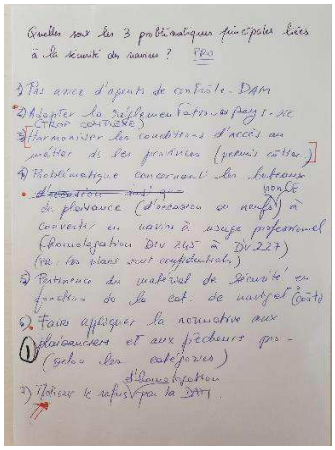
Identification de trois principales problématiques liées à la règlementation sur la sécurité des navires, avec mise à disposition du texte si nécessaire.

Travail en groupe de 4 personnes à l'écrit

Liste des problématiques énoncées (en vrac, liste exhaustive, il peut y avoir des doublons car 4 groupes ont travaillé)

- Pas assez d'agents à la DAM
- Adapter la règlementation au pays car elle est trop complexe
- Faire appliquer la normative aux plaisanciers et aux pêcheurs pro
- Motiver les refus d'homologation par la DAM
- Coûts importants de la mise en conformité
- Traçabilité de l'historique des bateaux
- Question d'assurance pour les navires pro
- Ouvrir l'autorisation à des bateaux hors norme CE sans dérogation

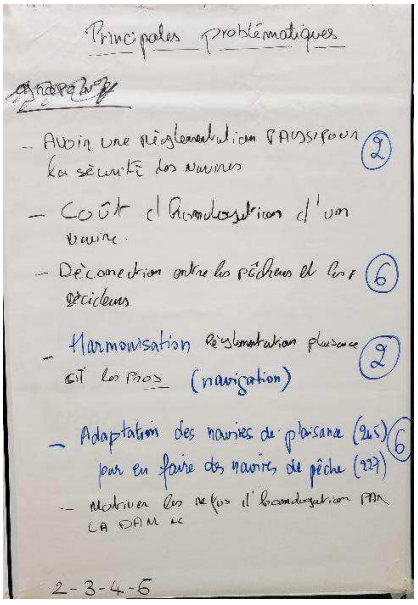
- Différences entre règlement 245 et 227
- Coût de la démarche d'homologation
- Déconnection entre les pêcheurs et les décideurs
- Pertinence du matériel de sécurité en fonction de la catégorie de navigation (coût)
- Harmoniser les conditions d'accès au métier de pêcheur dans les provinces (permis côtier)
- Problématique concernant les bateaux de plaisance d'occasions ou neufs à convertir en navire à usage professionnels (NUP) qui ne sont pas norme CE (homologation Div 245 à Div 227). Problème des plans qui sont confidentiels
- Règlementation non contextualisée par rapport à la navigation (réalités géographiques, récifales…)
- Uniformisation de la règlementation sécurité des navires de pêche pro et de plaisance
- Objectivité des membres de la CRS (Commission Régionale de Sécurité)/conflit d'intérêts
- Pour la navigation en 3è catégorie VHF 150 W
- Réviser la règlementation relative au contrôle des navires de + de 20 ans (pour la mise en exploitation)
- Enlever l'obligation de fourniture des plans du bateau dans le dossier de demande de permis de navigation
- Besoin de révision globale de la règlementation pour l'adapter aux problématiques de la NC
- Lourdeur administrative
- Règlementation pays (NC)
- Norme 227 pour les 3è catégorie
- Age des bateaux (+ de 20 ans)
- Limites des zones de pêche (abri, côte…)
- Licence radio (CRR/CRO) par l'ANFR (pros et plaisance)
- Procédure trop rigide
- Coût, disponibilité du matériel, SAV…
- Faibles ressources humaines dans le nord pour dossier



Echanges et rapportage, regroupement, hiérarchisation et reformulation des problématiques

Travail de l'ensemble des participants

Thématiques retenues	Choix / groupe
- *Avoir une règlementation pays pour la sécurité des navires*	➡ *2*
- *Coût d'homologation d'un navire*	
- *Déconnection entre les pêcheurs et les décideurs*	➡ *6*
- *Harmonisation de la règlementation navigation entre plaisance et pros*	➡ *6*
- *Adaptation des navires de plaisance (245) pour en faire des navires de pêche (227)*	➡ *2*
- *Motiver les refus d'homologation par la DAM*	
- *Objectivité membres de la CRS*	➡ *4*
- *Suppression de l'interdiction d'armement navires de + de 20 ans*	➡ *4* ➡ *3*
- *Obligation de fourniture des plans (norme 12-217)*	➡ *3*
- *Adaptation des catégories de navigation en fonction des zones d'exploitation*	
- *Lourdeur administrative*	
- *Manque de personnel DAM*	
- *Pertinence du matériel de sécurité selon catégories de navigation*	



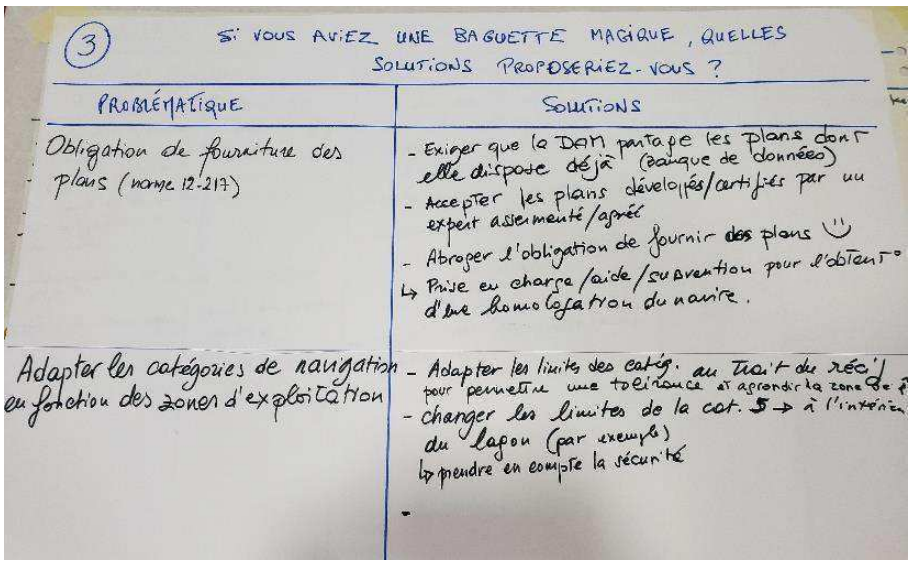
3ème partie (30min) : Solutions d'adaptation

Chaque sous-groupe identifie au moins deux solutions possibles pour chacune des thématiques allouées (20 mn)

Consigne *« Si vous aviez une baguette magique, quelles solutions proposeriez-vous ? »*

Paperboard sur table. Les participants remplissent ensemble le tableau.

Exemple du groupe 3 :



Regroupement des solutions proposées

Problématique	Solutions
- *Avoir une règlementation pays pour la sécurité des navires*	- *Harmoniser entre les 3 provinces* - *Proposer des réformes (travail en amont)* - *Recrutement de personnel compétent et ouvert d'esprit*
- *Harmonisation de la règlementation navigation entre plaisance et pros (légiférer 245/227)*	- *Pour la 245 durcir la règlementation importation* - *Simplifier la 227* - *Aide financière / exo TGC-TGI* - *Chantier local pour construction bateaux cat 4e et 3e*
- *Obligation de fourniture des plans (norme 12-217)*	- *Exiger que la DAM partage les plans dont elle dispose déjà (banque de données)* - *Accepter les plans développés/certifiés par un expert agréé* - *Abroger l'obligation de fournir les plans* 😐 - *Prise en charge/aide/subvention pour l'obtention d'une homologation du navire*
- *Adaptation des catégories de navigation en fonction des zones d'exploitation*	- *Adapter les limites des catégories au trait du récif pour permettre une tolérance et agrandir la zone de pêche* - *Changer les limites de la 5ème catégorie à l'intérieur du lagon en prenant en compte la sécurité*
- *Suppression de l'interdiction d'armement navires de + de 20 ans*	- *Plus de limite d'âge pour la mise en exploitation* - *Si une expertise est demandée, prise en charge publique ou expertise des Affaires Maritimes*

Problématique	Solutions
- *Objectivité des membres de la CRS (Commission Régionale de Sécurité)*	- *Que les pêcheurs côtiers et lagonaires aient un siège* - *Expérience et ancienneté dans la sécurité* - *Mise en œuvre de modalité pour assurer l'impartialité des membres* - *Modification de la règlementation sécurité : rendre l'avis après consultation de ses pairs*
- *Déconnection entre les pêcheurs et les décideurs*	- *Création d'une instance décisionnelle regroupant élus des institutions et pêcheurs pro (2 échelles, territoire et provinces)*
- *Adaptation des navires de plaisance pour en faire des navires de pêche*	- *Equivalence des normes de sécurité des navires sur les bateaux importés + développement des « sistership »*

4ème partie (10min) :

« Le bateau ou la gamme de bateaux idéal »

Quel matériau ? Quelle taille ?
Y a-t-il un bateau « parfait » qui réponde à tous ces besoins ? Où est-il construit ?

Selon l'utilité et la catégorie le bateau peut être en aluminium ou en fibre. L'aluminium est adapté pour l'open et les petites distances (tape-cul). En 3ème catégorie il faut une cabine et plus de confort. Les aménagements spécifiques sont en fonction du type d'exploitation du pêcheur.

Il est nécessaire de rédiger un cahier des charges du bateau le plus adapté et soutenir les initiatives de chantier naval.

Feedback des participants :

Peu de retours par manque de temps, l'atelier avait déjà dépassé le temps imparti.

Plus aimé	moins aimé
- *Très bons échanges* - *Les 3 provinces sont représentées* - *Les professionnels et les institutions bien représentés* - *Bons débats avec les pêcheurs* - *Bonne convivialité entre pêcheurs* - *Qualité des sujets traités*	- *Trop de bruit (x3)* - *Pas assez de temps*

Photos de l'atelier :









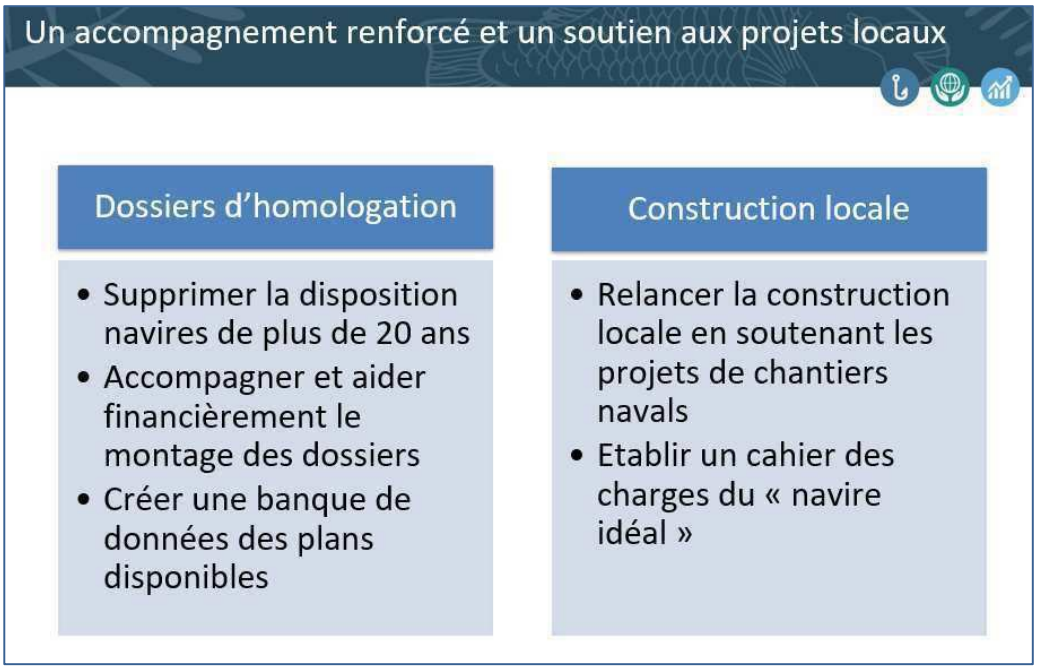
Synthèse sécurité des navires :

La règlementation sur la sécurité des navires doit tenir compte des spécificités locales en matière de navires disponibles et de catégories de navigation.

Les normes et dossiers d'homologation sont assez complexes et coûteux à mettre en œuvre, et les pêcheurs ont besoin d'être accompagnés dans leurs démarches.

L'absence de chantier local pouvant proposer des navires adaptés à la pêche est ressenti par la profession et la construction locale pourrait être relancée et soutenue.

3.5.2. Restitution de l'atelier (6ème restitution)



Remarques et questions de la salle :

Pêcheur : Je suis recruté par la fédération des pêcheurs du nord pour les aider à obtenir leur permis de navigation. C'est compliqué, long et coûteux. La règlementation sur le territoire, même si elle a été aménagée, nécessite encore des améliorations. La compétence appartient au territoire. Les affaires maritimes appliquent strictement la loi. Si on modifie la loi, ils appliqueront la nouvelle loi.

L'idée est de regarder quelles propositions on peut amener pour assouplir la règlementation et la mise en règle des pêcheurs. Aujourd'hui on a estimé qu'il faut entre 1 et 1,5 millions pour se mettre en règle, comment font les pêcheurs ? Un levier d'action est d'adapter la loi.
On a la compétence, on a des juristes, on a des ressources humaines. On peut arriver à régler une grande partie du problème.

Pêcheur : Je représente les professionnels. Ce n'est pas faute d'avoir essayé de vouloir rencontrer les décideurs et notamment le ministre chargé de la sécurité des navires. On a fait les Assises en 2007, on a créé la confédération en 2009, on est en 2022, on a toujours essayé et je vous avoue que c'est très difficile de les rencontrer. Si quelqu'un dans la salle peut nous aider à rencontrer M. Tyuienon, je lance le défi pour qu'on puisse le rencontrer et aborder avec lui cette problématique.

Pêcheur : je voulais juste rajouter quelque chose pour les catégories, ils sont arrivés chez moi pour faire la visite et ils m'ont présenté la catégorie dont je fais partie, et avec cette catégorie là (5ème catégorie), je dois rester dans les palétuviers. Mais on ne tient pas compte de l'aspect météorologique.

Collectivité : il faut savoir que la règlementation est un peu complexe, elle est fonction de la longueur des navires et qui permettent de s'éloigner d'une certaine distance de la côte, puis il y a la conception des navires qui sont fonction de l'échelle de Beaufort (vents et courants). La 5è catégorie limite à 1 mille des côtes alors que certaines baies sont très abritées, ainsi les catégories de navigation pourraient s'adapter à l'échelle d'une baie ou d'un lagon.

Pêcheur : si je sors de ma catégorie de navigation en termes de distance de terre et qu'il m'arrive une avarie que je coule ou quoi que ce soit d'autre, qui est responsable les affaires maritimes ou moi-même ? Je suis pas le seul à me poser la question.

Collectivité : chacun prend ses responsabilités, après c'est une question d'assurance.

Partenaire : en lien avec la construction des navires et le navire idéal, et la pêche responsable, les postes importants sont les dépenses en main d'œuvre et carburant (1L de carburant par kg de produit marin pêché). On doit réfléchir aux navires du futur en pensant aux dépenses de carburant.

Pêcheur : La sécurité est une priorité. Mais ça ne doit pas être une occasion pour les fournisseurs d'équipement de réaliser de gros bénéfices. La sécurité doit être maintenue, il faut accompagner le pêcheur.

Collectivité : quel est le taux de pêcheurs professionnels assurés en NC ?

Collectivité : Ce n'est pas une obligation règlementaire. On s'aperçoit que certains ne le sont pas.

CAP-NC : Partage d'expérience vis-à-vis des élus. Dans le secteur agricole, mêmes difficultés d'échanger avec les politiques sur la règlementation. Avec l'organisation de la charte bovine, on arrive à se faire entendre.

Collectivité : Ces Assises de la pêche sont très importantes pour faire remonter les besoins, je peux m'engager à ce que les conclusions soient remontées au gouvernement collégial, et nous ferons une note de synthèse pour alerter l'ensemble des membres concernés.
Concernant les assurances c'est assez compliqué, la NC est compétente en matière d'assurance. La SAMAP (Société d'assurance des marins et des armements à la pêche) est prête à venir s'installer en NC, pour proposer des contrats d'assurance aux marins professionnels.

Elu : Y a-t-il des dispositifs d'accompagnement pour que les pêcheurs puissent faire évoluer leurs catégories pour aller dans d'autres zones de pêche (au niveau bancaire, des taux réduits).

Collectivité : oui, il existe des passerelles, au niveau des codes de développement de chaque province qui facilite l'évolution (aide financière et accompagnement par des techniciens) et pour le changement de navire.

3.6. Moyens et infrastructures

Comment optimiser les équipements et infrastructures nécessaires à la pêche professionnelle ?

Date et lieu : le 15 nov après-midi sur scène

Facilitatrice : Soizic Fleury

Co-facilitateurs : Yvy Dombal (PN), Bernard Fao (PS)

Liste des participants :

1.	Mickael Lercari	collectivité	7.	Rina Parau	collectivité
2.	Georges Guillaume	collectivité	8.	Laurent Bastin	pêcheur
3.	Joseph Dahma	pêcheur	9.	Lucia Xewe	collectivité
4.	Calvin Paladini	partenaire	10.	Omayra Naisseline	élue
5.	Louis-Charles Dziegala	partenaire	11.	Marie-Renée Pabouty	pêcheur
6.	Paul Teanyouen	pêcheur	12.	Emmanuelle Khac	élue


© Mickaël Lercari

3.6.1. Déroulé de l'atelier

- La première partie de l'atelier était réservée à une introduction d'un quart d'heure comprenant les présentations :
  - des animateurs
  - de l'objectif de l'atelier
  - du contexte général de la thématique des infrastructures et des équipements en NC (présenté par Bernard)
  - du déroulé de l'atelier
  - des règles de l'atelier
  - d'un ice breaker (pour que le groupe se découvre et qu'une ambiance apaisée et conviviale permette le dialogue et l'émergence d'idées)

- La seconde partie (d'environ 25 minutes) a permis d'établir un état des lieux des problèmes rencontrés lors de l'activité de pêche professionnelle, au niveau des infrastructures et moyens d'équipement. Grâce à la question « Quels problèmes rencontrez-vous lors de votre activité, au niveau des infrastructures et équipements ? », les participants étaient invités à présenter les problèmes concrets rencontrés, sur des post-it. Cette réflexion (chacun s'exprimait de manière anonyme et individuelle) a permis de remonter environ 50 idées qui ont ensuite été présentées à l'oral au groupe et affichées sur un grand panneau.


© Soizic Fleury

Après échange et en concertation avec les participants, 3 grandes thématiques ont émergé :
- Infrastructures
- Avitaillement
- Navires

- La troisième partie s'est déroulée en 3 sous-groupes (de 4 personnes), chaque groupe a travaillé sur un thème dont les résultats sont détaillés ci-dessous. Ils disposaient de grandes feuilles sur lesquelles ils devaient, à partir de l'état des lieux des problématiques, identifier les opportunités que ces problèmes pouvaient révéler. Puis de fixer des objectifs à atteindre, qui aboutissaient à des actions prioritaires à mener.







1. Infrastructures

Problèmes :

- Eloignements géographiques
- Coût des infrastructures (ex : machine à glace, unité de stockage, …)
- Accès : mécaniciens, techniciens, frigoristes

Opportunités :

- S'appuyer sur l'exemple des UCPM de la PIL, pour développer des infrastructures similaires sur la grande terre
- Mutualiser les moyens à travers les associations, et créer des coopératives.
- Formation mécanique maritime sur Touho : personnes formées disponibles
- S'appuyer sur le fonctionnement des pêcheurs hauturiers, pour grouper les infrastructures

Objectifs :

- Diminuer les coûts de fonctionnement
- Faciliter les démarches administratives pour la mise en place d'infrastructures (ex DCP, mise à l'eau …)
- Permettre l'installation de mécanicien dans les zones hors agglomération

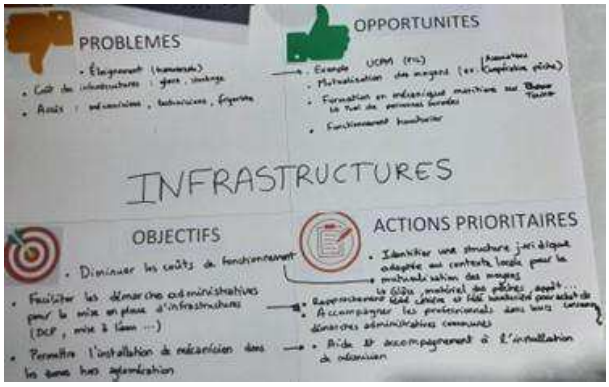
Actions prioritaires :

- Identifier une structure juridique adaptée au contexte local pour la mutualisation des moyens (glace, matériels de pêche, appât …),

- Rapprochement des fédérations côtières et hauturières pour l'achat de consommables,
- Accompagner les professionnels dans leurs démarches administratives communes,
- Aider et accompagner à l'installation des mécaniciens.

Actions phares :

- **Rapprochement entre la fédération hauturière et les fédérations côtières pour l'achat de consommables**
- **Identifier une structure juridique adaptée au contexte local pour la mutualisation des moyens.**





2. Avitaillement

Problèmes :

- Coût de l'essence élevé
- Coût et accès du petit matériel de pêche et matériel de sécurité
- Règlementation du matériel de sécurité à adapter
- Eloignement géographique : accès aux lieux de vente du matériel compliqué

Opportunités :

- Mutualiser les moyens à travers les associations, et créer des coopératives.
- Développer la partie pêche des quincailleries déjà en place ou en créer d'autres.

Objectifs :

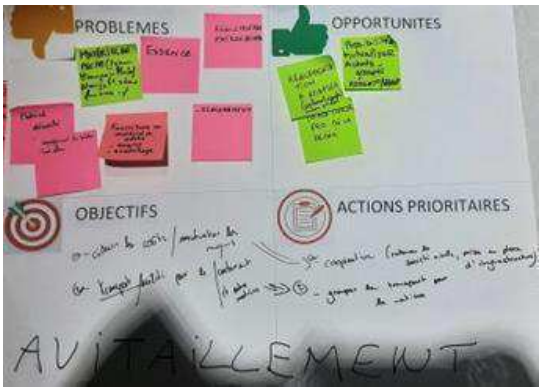
- Réduire les coûts en mutualisant les moyens
- Faciliter le transport vers les zones éloignées

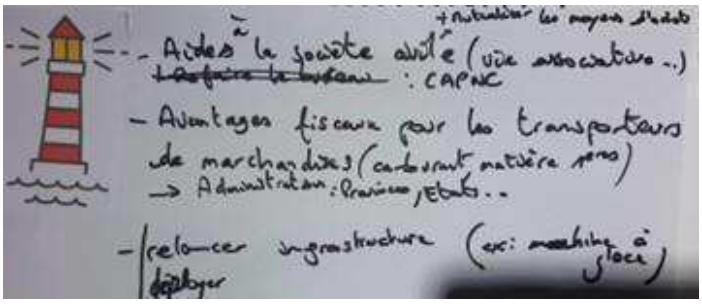
Actions prioritaires :

- Mettre en place des coopératives
- Dynamiser les associations de pêcheurs déjà en place pour porter des projets de mutualisation du matériel
- Grouper le transport des matériaux.

Action phare :

- **Dynamiser les associations de pêcheurs déjà en place pour porter des projets de mutualisation du matériel (accompagnement par les provinces et/ou CAPNC)**
- **Développer des avantages fiscaux pour les transporteurs de marchandises afin de favoriser leurs déplacements sur l'ensemble du territoire (Etat, provinces)**
- **Relancer les infrastructures déjà en place et/ou en déployer de nouvelles (ex : machines à glace)**





3. Navires

Problèmes :

- Bateaux inadaptés aux pratiques de pêche locales
- Règlementation sécurité des navires inadaptée au contexte local
- Surcoût lié à la mise aux normes pour la sécurité des navires (plans et matériel de sécurité)
- Coût des navires en aluminium qui a fortement augmenté
- Pas de prix homogénéisé des navires
- Pas de chantier naval local

Opportunités :

- Adapter la règlementation sécurité des navires au contexte local
- Identifier le navire idéal pour les pêcheurs côtiers
- Mettre en place un chantier naval local utilisant des matériaux innovants et moins coûteux

Objectif :

- Construire localement pour répondre aux spécificités locales pour diminuer les coûts et le choix du type de bateau.

Actions prioritaires :

- Adapter la règlementation sécurité des navires au contexte local
- Favoriser des matériaux de construction des navires innovants et moins coûteux

Action phare :

- **Adapter la règlementation sécurité des navires au contexte local**

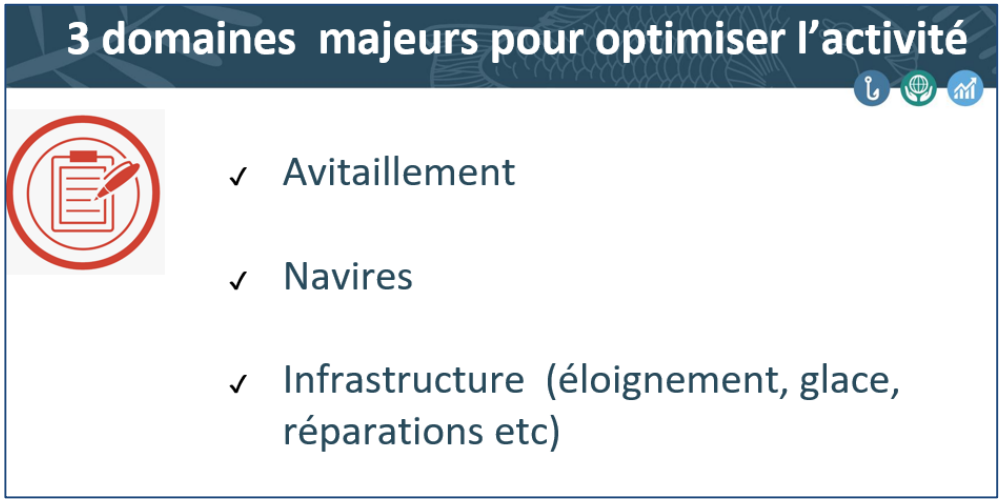


Synthèse infrastructures et équipement :

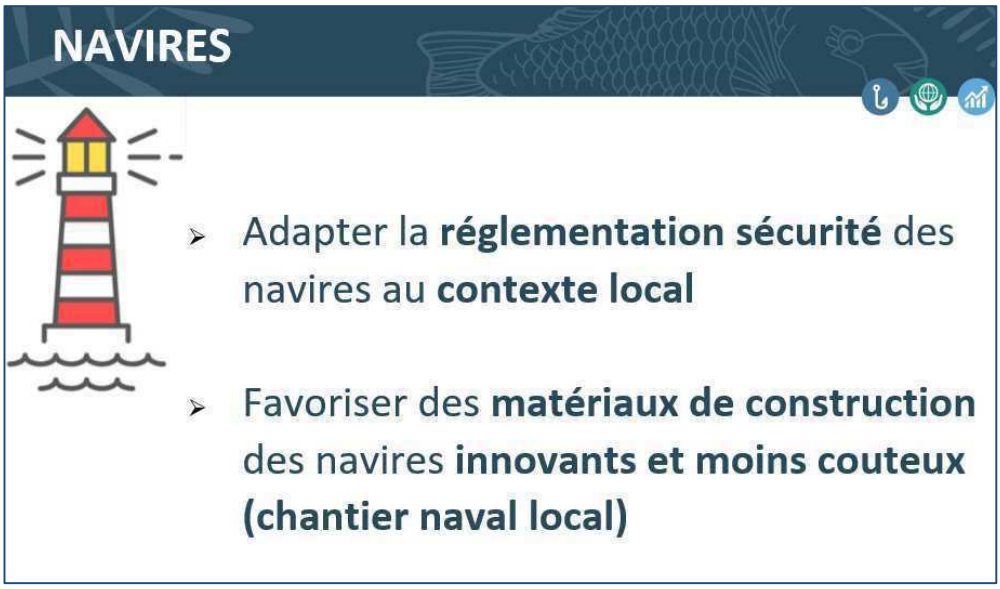
Les échanges autour des problématiques liées aux infrastructures et moyens d'équipement de l'activité de pêche professionnelle ont permis de faire émerger trois catégories : infrastructures, avitaillement et navires.

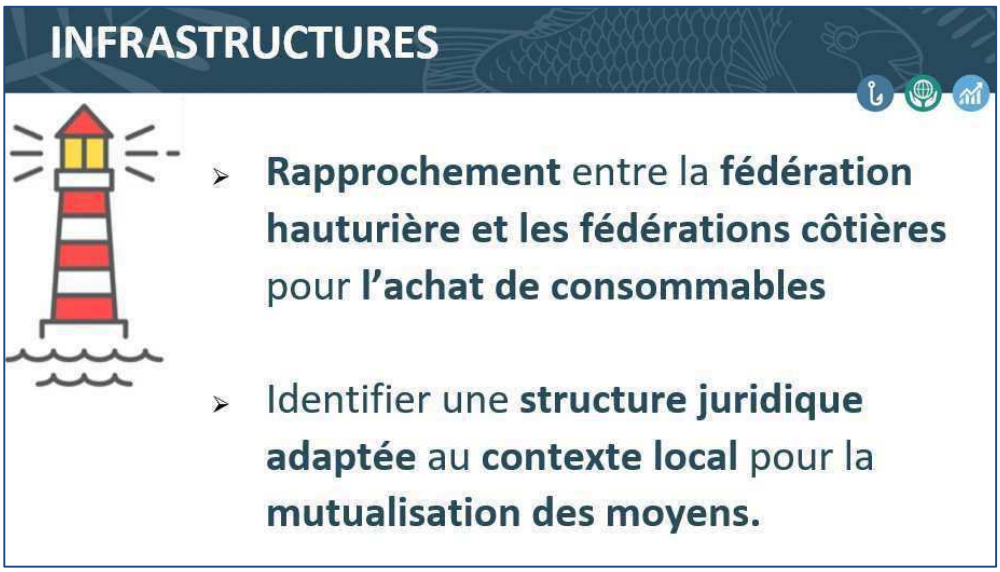
Concernant les infrastructures, les actions retenues portent sur le rapprochement entre la fédération hauturière et les fédérations côtières pour l'achat de consommables et sur l'identification d'une structure juridique adaptée au contexte local pour la mutualisation des moyens. Les réflexions sur l'avitaillement ont également soulevé les besoins de mutualisation du matériel (accompagnés par les provinces et/ou CAPNC) grâce à des associations de pêcheurs. Le développement des avantages fiscaux pour les transporteurs de marchandises favoriserait les déplacements sur l'ensemble du territoire (Etat, provinces) et enfin, la relance des infrastructures déjà en place et/ou le déploiement de nouvelles (ex : machines à glace) faciliterait l'activité. Le dernier volet concernant les navires a mis l'accent sur le besoin d'adapter la règlementation portant sur la sécurité des navires au contexte local.

3.6.2. Restitution de l'atelier (7ème restitution)









Remarques et questions de la salle :

Collectivité : est-ce que la question de l'accès à la mer a été évoquée, sur le maillage du territoire ?

Collectivité : oui pour la mise en place de rampes, par exemple à Ouvéa on a des rampes d'accès à l'eau, on s'aperçoit que sur certaines zones il faut les entretenir. Pour la rénovation on est en train de faire un état des lieux au niveau de la province des îles, et il faut qu'on rediscute avec la confédération des pêcheurs d'Ouvéa, Maré et Lifou pour que ces rampes répondent aux besoins des pêcheurs.
Cela a été évoqué aussi dans le groupe pour les deux autres provinces, c'est une nécessité que les pêcheurs professionnels aient un accès à la mer.

Pêcheur : je vais me rapprocher de l'idée de l'achat de consommables, pour beaucoup de pays extérieurs à la Nouvelle Calédonie les structures de pêche sont très bien développées en ce qui concerne l'achat de matériel. Un des problèmes que l'on rencontre ici c'est la dissociation entre le matériel de pêche de plaisance et matériel de pêche professionnel. Il serait intéressant pour les structures de travailler là-dessus pour que les plaisanciers n'aient pas accès à du matériel professionnel et qu'on distingue bien les deux activités. Deuxième chose sur les mises à l'eau, il y a un gros travail de fond à faire. Pour citer mon expérience personnelle, il m'arrive de mettre 3 ou 4 fois à l'eau dans la même journée juste pour changer de matériel ou faire le plein, en brousse on a pas mal de mises à l'eau et on a aussi de grands marnages, on ne peut pas partir d'où l'on veut, quand on veut. Des aménagements ont été fait sur Bourail mais qui nécessiteraient d'être développés un peu plus.

Collectivité : On n'a pas évoqué les DCP, on a besoin d'une couverture efficace et efficiente des DCP. Pour la PIL et plus particulièrement pour Ouvéa, c'est un travail qu'on va mener dès la semaine prochaine avec le syndicat des pêcheurs

3.7. Formation aux métiers de la filière pêche professionnelle

Comment développer des offres de formation initiale et continue qui répondent aux besoins de la filière?

Date et lieu : le 15 nov après-midi petite salle

Facilitatrice : Nolwenn Leddet

Co-facilitateur : Ambre Diazabakana (PN), Pablo Chavance (Adecal)

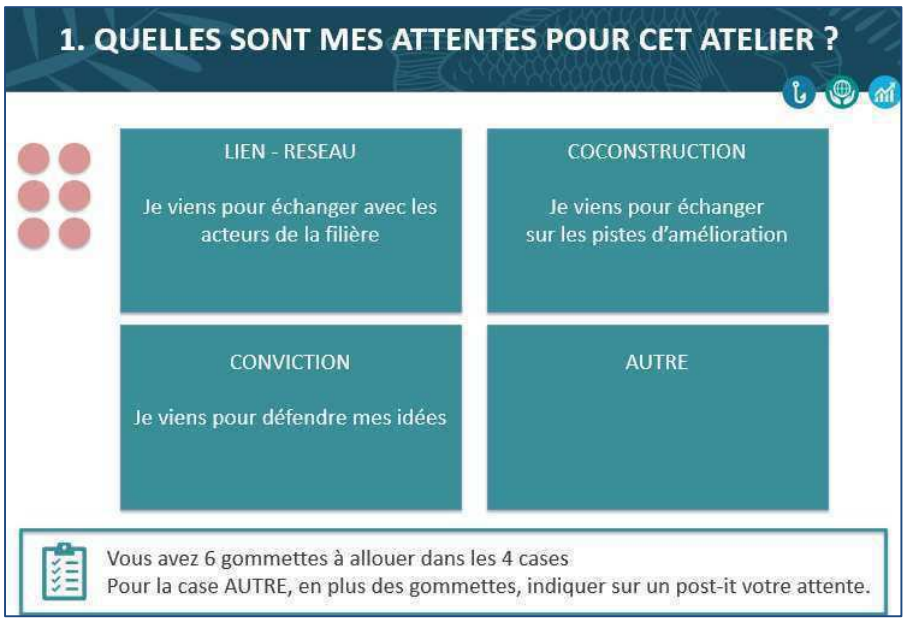
Liste des participants :

1.	Eric Rossi	partenaire
2.	Pascal Velasco	partenaire
3.	Marianne Dupuy-Guilloux	partenaire
4.	Lucia Xewe	collectivité
5.	Yoane Tein Bai	collectivité
6.	Yannick Couete	CAP-NC
7.	Jean-François Laplante	partenaire
8.	Truba Maperi	pêcheur
9.	Patrick Aifa	pêcheur
10.	Catherine Sabinot	partenaire
11.	Benoit Beliaeff	pêcheur
12.	Calixte Pabouty	pêcheur

3.7.1. Déroulé de l'atelier

Afin de mieux cerner les attentes des participants, ces derniers étaient invités à se positionner en début d'atelier. Leurs attentes sont tout d'abord d'avoir un temps d'échanges avec l'ensemble des acteurs de la filière afin de créer du lien, de nourrir leur réseau. L'enjeu de co-construction ressort également comme une attente majeure pour eux.

Deux outils ont été successivement proposés : un premier, sur post-it, favorisait la réflexion individuelle qui était ensuite mise en commun.
Des thématiques majeures ont alors émergé sur lesquelles des sous-groupes ont pu travailler ensemble afin de définir le plan d'actions sur les thématiques prioritaires ayant émergé.



1.- Diagnostic de la situation actuelle

Un premier diagnostic a été proposé aux participants, issu du travail en amont des Assises avec les filières pêche hauturière et pêche côtière. Il permettait de soulever plusieurs difficultés reconnues :

- Un projet de loi pays des gens de la mer très attendu ;
- Un besoin de formation initiale ;
- Des besoins de formation professionnelle continue (compétences métier) ;
- Des besoins de compétences de gestion.

Les participants pouvaient apporter leurs éléments de diagnostic concernant ces quatre thématiques ou tout autre sujet lié à la formation (post-it verts pour les éléments positifs, et rose pour les points d'amélioration / les besoins)/

Voici les éléments de diagnostics proposés, thématique par thématique. Ceux-ci ont volontairement été laissés tels qu'exprimés par les participants. Peu de reformulations ont été proposées afin de conserver les verbatims de l'atelier. Les seules reformulations visaient à clarifier les propos des participants, à étoffer leur discours.

Projet de loi de pays des gens de mer :

Loi de pays sur l'ESS	Le capitaine 10 m ne peut pas être appliqué car le processus d'officialisation du n'a pas été à son terme
	Une loi de pays sur la vente de produit de la mer en bord de route, etc.

Formation initiale :

Bcp d'initiatives scolaires (collègues/Lycée)	Besoin de valoriser les métiers de la pêche
	Manque de formation pour alternances, apprentissages
	Absence de réseau avec l'UNC pour recruter des stagiaires en halieutique (développer pool de compétence locale coté gestionnaire)
	Trop de projet (projet science, projet Ricaudy, Semaine de la science)

Manque de formateurs :

Inclusion de professionnels dans le circuit de formation	Pour former jeunes pêcheurs, S'appuyer sur savoir empirique des pêcheurs en complément de la théorie (chevauchement avec formation continue)
	Participation de pêcheurs chevronnés pour augmenter l'offre de formation

Compétences de gestion d'entreprise

Possibilité d'adhésion aux chambres de gestion de la CAP-NC (pour entreprise de taille suffisante)	Formation à la gestion d'entreprise…
Satisfaction travail réalisé par technicien DDE-PN concernant le bilan annuel aux pêcheurs	Accompagnement à la gestion d'entreprise

Autre : manque de sessions de formation continue

- Existences de plusieurs organismes de formations liées au métier - Toutes les formations règlementaires bénéficient d'une aide au financement - Les formations règlementaires sont disponibles sur le territoire - Présence de plusieurs institutions de formation sur le territoire (IRD, Ifremer, UNC) - Des offres de formations courtes mais non qualifiantes existent et qui peuvent être délocalisées - Dispo des organismes de formation et réseau crée dans les communes - Déplacement des organismes de formation hors Sud mais sur zone de pêche	- Nécessité de recenser les besoins de formation continue / Méconnaissances des formations existantes par les pêcheurs - Sur utilisation de matériel électronique car manque de personnel compétent dans les magasins d'accastillage - Coût des plateaux techniques - Organisme centralisé Sud : logistique organisation - Formation existante CIOM : longue, coûteuse, pas adaptée - Difficultés à faire financer les formations par le FIAF - Clairement identifier et faire remonter les besoins de formation continue - Calendrier cohérent projet métier et engagement/organigramme de formation ?? - Développement d'appui à la mise en place de formation par la CAP NC - Relation et complémentarité inter-organismes

Autre : information / documentation

	Avoir des ressources documentaires accessibles
	Manques de ressources pédagogiques

Autre : susciter des vocations / valoriser le métier

Harmonisation des mesures d'accompagnement à l'échelle calédonienne et prise en compte des spécificités à l'échelle locale	Difficulté à recruter des jeunes calédoniens compétents en gestion des pêches
Création d'une certification locale (valorisation et reconnaissance de la pluriactivité)	Concertation entre collectivités et offres de formations (GIEP, Vice rectorat)
Satisfaction pour le travail réalisé par le technicien DDE-PN concernant le bilan annuel aux pêcheurs	Avoir des ressources documentaires accessibles
Je suis sortie du clan de la mer… (métier de cœur)	

2.- Elaboration d'un plan d'actions

Quatre thématiques ont été choisies avec les participants pour être approfondies en sous-groupes :

- Faire le lien entre tous les acteurs (entre institutions ; entre institutions et pêcheurs), proposer diagnostic et planification

- Etoffer l'offre de formation continue, comment avoir suffisamment de formateurs
- Mieux valoriser les métiers de la mer pour susciter des vocations
- Faire face aux besoins de compétences de gestion et de compétences support

Thématique 1 : Faire le lien entre tous les acteurs (entre institutions ; entre institutions et pêcheurs), proposer diagnostic et planification

Les échanges autour de cette thématique montrent que l'offre de formation est finalement variée. Les manques soulevés sont finalement plus souvent liés à une méconnaissance de celle-ci qu'à son insuffisance. Un travail de communication et de fluidification de l'information est donc central.

- **Atouts actuellement**

- Acteurs et formations en nombre
- Financement public pour les formations
- Appui à la gestion par CAP-NC

- **Limites actuelles**

- Manque de circulation de l'information
- Des difficultés pour sensibiliser les pêcheurs à se former
- Formation à mieux adapter aux contraintes des pêcheurs

- **Objectifs et résultats attendus**

- Faciliter l'accès à l'information et à la formation
- Réduire le délai d'expression du besoin de formation
- Mettre en place une formation adaptée au service de la réussite de l'activité de pêche (de son activité)
- Mettre en place un parcours de formation individualisé, surtout s'il existe une aide de la collectivité à l'investissement

- **Projets et actions**

- Un guichet qui permette à l'ensemble de la profession de s'informer et d'accéder à l'information
- Organisation des acteurs pour répondre au besoin du guichet

Thématique 2 : Etoffer l'offre de formation continue, comment avoir suffisamment de formateurs

- **Atouts actuellement**

- Offres existantes (qualifiantes et non qualifiantes)
- Formations **décentralisées** (STIMM)

- **Limites actuelles**

- Planification et **harmonisation** des calendriers (entre sessions de formation et disponibilité des pêcheurs)

- **Objectifs et résultats attendus**

- Anticiper les besoins pour gagner en efficacité

- **Projets et actions**

- **Recensement des besoins** sur l'ensemble du territoire
- Inventaire des organismes de formation et communication

Thématique 3 : Mieux valoriser les métiers de la mer pour susciter des vocations

- **Atouts actuellement**

- Amour du métier
- Filière d'avenir / richesse de la ressource halieutique
- Offre de formation diversifiée et financée
- Règlementation existante (sécurité des biens et personnes)
- Valorisation et reconnaissance des rôles des clans de la mer

- **Limites actuelles**

- Manque de connaissances des métiers de la mer
- Une image du métier liées à des conditions de travail difficiles
- Déplacement des populations de leurs territoires d'origine
- Faible rémunération dans le secteur

- **Objectifs et résultats attendus**

- **Fixer les populations** sur leurs territoires d'origine (enjeu d'aménagement du territoire)
- Revaloriser le métier et les conditions de travail
- Moderniser l'outil de travail
- Développer la pluriactivité
- Rechercher de nouveaux débouchés sur les ressources non développées

- **Projets et actions**

- **Création d'une coopérative de pêche avec une diversification de l'activité** (structure juridique adaptée)
- Gérer une structure juridique adaptée aux spécificités des territoires

Thématique 4 : Faire face aux besoins de compétences de gestion et de compétences support

- **Atouts actuellement**

- Un baccalauréat professionnel Gestion administrative existe
- A l'Université de Nouvelle-Calédonie, des formations initiales sont proposées en biologie et en gestion de l'environnement (aménagement et développement) territoire océanien
- Pool de plus ou moins 20 masters de 2 ans
- Option maritime et formation en droit
- Appui à la gestion par CAP-NC

- **Limites actuelles**

- Le « bac pro » existe mais n'est pas spécifique au milieu marin
- Une formation non adaptée à la Nouvelle-Calédonie

- **Objectifs et résultats attendus**

- Développer des modules ajustés aux besoins spécifiques de la filière pêche
- Développer l'accès à des formations légères, ou à des parcours de formation
- Développer des plans de formation transversaux et accessibles aux pêcheurs et à leur environnement

- **Projets et actions**

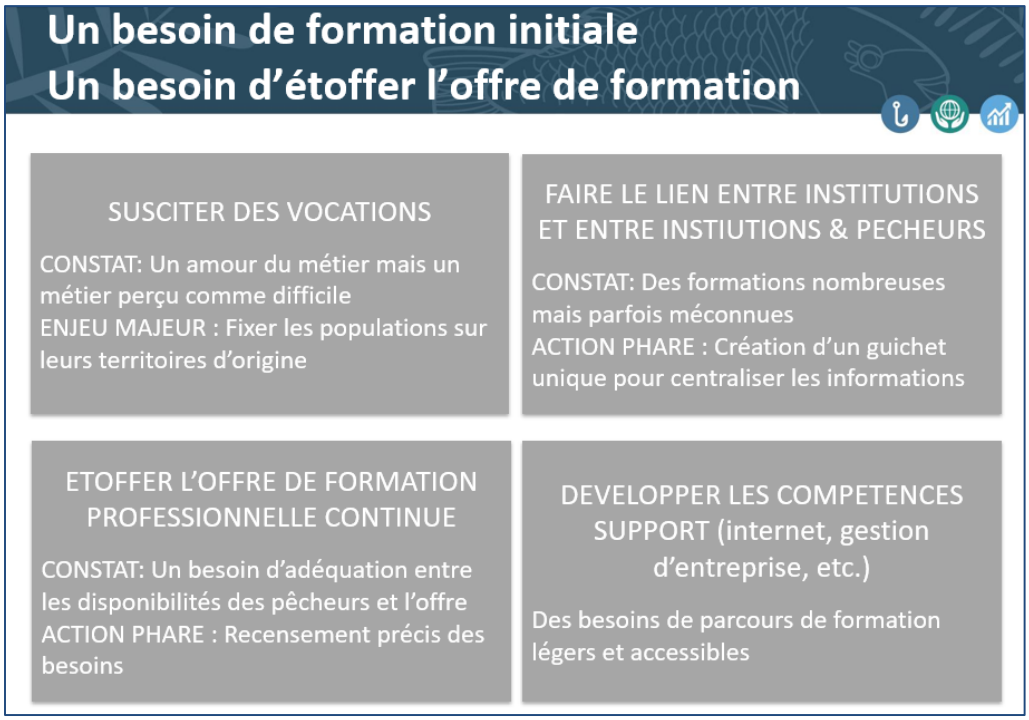
- Des modules ajustés aux besoins, des formations légères, accessibles aux pêcheur et à leur environnement

Synthèse formation:

Le métier de pêcheur a besoin d'être valorisé, il est perçu comme un métier difficile. Les informations sur le métier et les formations disponibles doivent être facilement accessibles. L'offre de formations initiale et continue doit s'adapter aux besoins règlementaires et être étoffée.

Les parcours proposés pourraient rester légers, accessibles, disponibles, et adaptés aux besoins spécifique du secteur.

3.7.2. Restitution de l'atelier (8ème restitution)



Remarques et questions de la salle :

Pêcheur : nous avons besoin de formation par exemple pour réparer des sennes, et pour les petites réparations des bateaux.
Je vais en profiter aussi pour demander de ne pas fermer la pêche au crabe.

Partenaire : au niveau des formations on a un catalogue des stages techniques qui regroupe l'utilisation d'appareils électroniques, de sécurité, techniques de pêche et réparation du matériel. Ces formations sont en plus décentralisées, les formateurs se déplacent en brousse et dans les îles. Il faut que les provinces recensent les besoins.

Pêcheur : pour compléter on a parlé également de la possibilité pour les pêcheurs chevronnés de pouvoir exercer le rôle de formateur auprès de leurs collègues et pourquoi pas dans le cadre du GIEP.

Collectivité : je souhaiterais partager avec vous un sentiment de longue date puisque j'ai exercé à la province des îles de 2002 à 2009 en charge de la pêche, et le constat était assez clair à l'issue de cette longue période, c'est que si on veut attirer des nouveaux jeunes pêcheurs il faut qu'on leur donne les moyens de pouvoir exercer et le plus rapidement possible et de manière rentable.
Le système de formation tel qu'il a été mis en place à l'époque c'était qu'on formait des conducteurs de bateau, mais on ne formait pas forcément des pêcheurs et le constat qui s'en suivait c'est que ces pêcheurs avec un bateau tout neuf subventionné par la province avec son matériel de pêche et son électronique, avec son pécule pour mettre du carburant dans le bateau, au bout de 2 ou 3 sorties, on a pas pêché beaucoup de poisson, c'est pas rentable, et on n'a plus de pièces pour mettre le carburant. On a ainsi cumulé certains échecs.

Il est donc nécessaire de pouvoir imaginer et mettre en place un dispositif de formation initiale complet pour former les vrais futurs professionnels de demain et pour cela il faut également pouvoir s'appuyer sur les maîtres de pêche, les sachants, les vieux, ceux qui connaissent ce qu'est d'aller attraper le poisson, qui peuvent accompagner les jeunes pour faire de leur projet une vraie réussite et je pense que c'est vraiment très important d'avoir un bagage de formation initiale qui forme les vrais pêcheurs de demain qui puissent travailler de manière rentable très rapidement sinon ils sont découragés.

Pêcheur : petite suggestion on s'aperçoit que le GIEP est à Nouméa, les Affaires maritimes sont à Nouméa, nous en brousse on est obligé d'aller à Nouméa. Est-ce que dans un avenir proche ou lointain il serait envisagé d'avoir une décentralisation GIEP, Aff Mar et tout ce qui s'en suit du côté de Koné par exemple.

Partenaire : ce n'est pas notre volonté de ne pas le faire, c'est une histoire de moyens. Sur les formations règlementaires, il y a du matériel nécessaire, des plateaux techniques qui coûtent très très chers. La question c'est est-ce que la Nouvelle-Calédonie a les moyens d'avoir plusieurs plateaux techniques équipés de la même façon ou pas. On a un formateur en ce moment à Ouvéa qui fait de la réparation HB.

Collectivité : par rapport aux besoins de formation initiale au niveau de la province Nord il y a eu une discussion avec le vice rectorat. Il va y avoir des groupes de travail à partir de 2023 pour la formation initiale. Pour l'identification des besoins en formation au niveau de la PN on a une procédure mise en place depuis 2020 avec les techniciens pêche qui remontent les besoins. On a interpellé le GIEP, depuis 3 ans, certes il y a le catalogue, mais vous venez juste de répondre.
Quelle est la procédure d'identification, c'est là où il faut vraiment travailler.

Partenaire: C'est vrai que nos meilleurs clients sont la PN et la PIL.

Partenaire : Par rapport à votre demande, on ne pouvait pas répondre car cela nous coûtait plus cher que ça ne rapportait, on perdait de l'argent. Cela a été mis à plat avec les services de la PN, c'est pour cela qu'on a pu répondre. On gère un centre de formation qui a besoin d'être à l'équilibre.

Collectivité : avant pour le secteur agricole on avait un pôle d'excellence sectorielle qui permettait de caractériser le type de formation et les types de besoins en formation.
Le PS est tout à fait en capacité de répondre de manière agile avec les OF pour proposer des formations concrètes, pratiques. La PS a des dispositifs, ce qu'il faut c'est la remontée d'information via les réseaux des fédérations. On a répondu à une demande spécifique avec un pêcheur de l'IdP pour des gens de la grande terre avec un coût abordable.

Pêcheur : on parle du statut de patron pêcheur, mais quand j'entends métier je compare à coiffeur, qui dispose d'un CAP, est qu'on a pensé un jour faire un CAP pêcheur ?

Partenaire : Il existe une règlementation qui n'a jamais été appliquée ce qui fait qu'aujourd'hui il n'y a aucune obligation sur la formation autre que marin.

Pêcheur : dans les groupes préparatoires aux Assises une personne du vice-rectorat était présente et prête à étudier toute possibilité de formation qualifiante.

Pêcheur : j'ai demandé l'année dernière à m'inscrire pour une formation diplômante, on m'a demandé si j'étais demandeur d'emploi, non ? alors pas prioritaire.
Ensuite il y a eu une formation sur Bourail pour les gens du Nord et de la côte Est, on n'est même pas au courant. Au niveau communication il y a un truc à améliorer.

Partenaire: Concernant les demandeurs à l'emploi c'est une formation achetée par la NC.
La formation de patron de pêche en question n'est pas inscrite au RNC.

Partenaire : Souhait des pêcheurs d'avoir de la connaissance de la part des scientifiques, il serait utile d'intégrer le développement durable dans les formations, pas seulement l'environnement mais le cycle de vie des poissons et la vulnérabilité de certaines espèces.

Partenaire: dans la formation matelot, on intègre la protection de l'environnement

Collectivité: Il existe un plateau technique sur Touho en province Nord.

Partenaire: La location du plateau technique est louée plus que le coût de la formation. On a de moins en moins de subventions, on ne peut vendre à perte, on ne reçoit pas comme la PF des centaines de millions pour la formation maritime.

Pêcheur : La CAP-NC peut-elle jouer un rôle de facilitateur pour le financement des formations ?

CAP-NC : Il y a beaucoup d'intervenants dans la formation agricole, il y avait un manque de vision, c'est pourquoi on a monté le pôle d'excellence sectorielle dont parlait Christophe Cassez avec un coordinateur qui s'est attaché à faire du lien. La structure a réalisé un document réunissant tous les acteurs de la formation et on avait réfléchi à un guichet unique de la formation. Mais la DFPC n'a plus octroyé de financement donc tout s'est arrêté. On espère rebondir pour continuer la démarche. Tout le monde est de bonne volonté on a besoin d'une structure pour créer du lien.

